



La liberté au lycée et son expression dans le cadre du CDI, un apprentissage au cœur de la construction du citoyen

Mathilde Sabine

► To cite this version:

Mathilde Sabine. La liberté au lycée et son expression dans le cadre du CDI, un apprentissage au cœur de la construction du citoyen . Education. 2016. dumas-01485443

HAL Id: dumas-01485443

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01485443>

Submitted on 8 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Paris



UNIVERSITE DE PARIS - SORBONNE

ESPE de l'académie de Paris

CELSA

Ecole des hautes études en sciences de l'information et de la communication

**MASTER MEEF 2^{ème} année second degré
Parcours Documentation**

**La liberté au lycée et son expression dans le
cadre du CDI, un apprentissage au cœur de
la construction du citoyen**

Mathilde SABINE
Professeur-documentaliste

Promotion : 2016

Directrice de mémoire : Sylvie DECROIX

Sommaire

Introduction	5
1. Le CDI, un lieu incontournable au sein de l'établissement	9
1.1. Une comparaison entre le CDI et différents espaces d'un établissement.....	10
1.2. Au cœur des loisirs des jeunes.....	13
1.3. Au centre de l'éducation des jeunes	17
2. Au CDI, pas de liberté sans contraintes.....	20
2.1. Un espace privilégié dans l'EPLE aux yeux des élèves ?	20
2.2. Un lieu de tous les possibles : le regard critique de l'enseignant	22
2.3. Des contraintes nécessaires pour rendre possible le vivre-ensemble	24
3. La liberté des élèves au lycée : ses formes d'expression et ses limites ...	27
3.1. L'élève acteur ou spectateur : un choix délibéré ou subi	28
3.2. Des élèves impliqués et engagés dans la vie du lycée	30
3.3. L'autonomie chez les lycéens comme indicateur de leur liberté.....	32
3.4. Une liberté très limitée observée chez l'adolescent.....	36
4. Une nécessaire "pédagogie de la liberté" pour l'acquisition par les adolescents de compétences citoyennes : un travail de longue haleine	39
4.1. L'autonomie : un apprentissage progressif essentiel pour la formation de citoyens libres	39
4.2. La prise en compte des attentes des élèves : un levier pour les responsabiliser.....	44
4.3. Des enseignements dédiés à l'apprentissage de la liberté : de l'EMC à l'EMI.....	47
Conclusion	51
Bibliographie.....	55
Annexes.....	59
Annexe 1 : questionnaire adressé aux élèves en janvier 2016	59
Annexe 2 : bilans des séances pédagogiques de la seconde 11 en EMC	63
Annexe 3 : nouveau règlement du CDI proposé au conseil d'administration en mars 2016	64
Annexe 4 : ancien règlement du CDI en vigueur actuellement.....	65

Introduction

« Je hais vos idées mais je me battraï jusqu'au bout pour que vous puissiez les exprimer. » Cette phrase résumant la pensée du philosophe Voltaire illustre tout à fait la liberté d'expression, au cœur des préoccupations actuelles. La liberté d'expression est une des libertés fondamentales définie dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi » (Article 11). A la suite des attentats de janvier 2015 contre le journal satirique *Charlie Hebdo*, perçus comme une attaque contre la liberté d'expression, toute la France s'est mobilisée autour des grandes valeurs de la République, et tout particulièrement l'Ecole.

Dans un discours tenu le 17 décembre 2015, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, prononçait ces mots :

« A l'époque où nous sommes, l'information se déploie sur des supports multiples, avec une rapidité inimaginable il y a seulement vingt ans. Devant cette profusion, il est encore plus nécessaire qu'autrefois que le discernement, le recul, et l'esprit critique guident notre appréhension des faits et façonnent notre rapport aux médias et à l'information. [...] L'éducation aux médias et à l'information, permet ainsi à nos élèves d'aborder le monde avec un esprit critique. »

Il s'agit donc pour les citoyens de faire preuve de sens critique et de faire appel à leur raison face à l'information et aux médias, afin de ne plus être soumis à une force extérieure pour exercer leur jugement. C'est là notre conception d'individus libres. Madame la ministre, dans son discours, souligne l'importance de préparer les futurs citoyens, écoliers, collégiens et lycéens, à ces questions en leur apprenant à penser et à agir librement.

C'est pourquoi nous avons décidé de mener une réflexion sur la liberté et sur la façon dont elle s'inscrit comme un apprentissage au cœur de la construction du citoyen. S'il est souvent question d'égalité dans le système éducatif, la notion de liberté à l'école semble moins questionnée. Elle est toutefois essentielle et centrale dans la formation du citoyen qui doit apprendre à saisir les opportunités qui lui sont offertes et à en créer, sans pour autant outrepasser les limites intrinsèques à la vraie liberté.

Nous avons choisi de mener ce raisonnement autour d'un lieu particulier de l'établissement public local d'enseignement (EPL) qui est celui du CDI, le centre de documentation et d'information. Ce lieu symbolise beaucoup pour l'élève, tout au long de sa scolarité. Il symbolise à la fois l'apprentissage du travail personnel et autonome, l'apprentissage de la recherche et de l'innovation, mais aussi l'apprentissage d'une relation nouvelle avec l'adulte-professeur et l'apprentissage de la liberté dans un monde qui lui est peu familier (Etienne Lefebvre, Françoise Leblond, 1999, p.21). Notre travail consistera à questionner cette affirmation en s'interrogeant sur la dimension citoyenne du CDI et sur la place octroyée à la liberté dans l'espace scolaire et dans la vie des adolescents. Ainsi, nous en arrivons à la question suivante : en quoi le CDI est-il un lieu d'apprentissage de la liberté, élément essentiel pour une éducation à la citoyenneté ?

Pour mener notre réflexion, nous sommes partis de quelques hypothèses. Tout d'abord, il nous a semblé important de partir de la croyance, plus ou moins répandue, selon laquelle le CDI est un espace de l'EPL privilégié aux yeux des élèves et que ces derniers y ont un degré de liberté nettement plus grand que dans les autres espaces de l'établissement scolaire. En outre, nous nous sommes interrogés sur la plus grande place pour la liberté dans le métier de professeur-documentaliste au regard des autres enseignants. La troisième hypothèse de laquelle nous partions était le manque global d'autonomie et d'initiative chez les élèves ; cette carence nécessite un investissement conséquent de la part de la communauté éducative pour encourager certaines formes de liberté chez les élèves.

Lors de ce travail de recherche, nos hypothèses se sont heurtées à la vision trop restreinte que nous avions de la liberté. Il a fallu dans un premier temps revenir sur cette notion afin de la définir précisément et structurer notre démarche. Nous établirons dans un premier temps en quoi le CDI est un lieu incontournable au sein de l'établissement, avant de questionner la part de liberté et la part de contrainte qui s'y appliquent. Puis nous étudierons plus précisément sous quelles formes la liberté des élèves s'exprime au lycée et les limites observées. Enfin, nous ferons le constat qu'une "pédagogie de la liberté" s'impose pour former les adolescents à la citoyenneté.

▪ Contexte professionnel

Le cadre professionnel de ce travail de recherche est celui du lycée général et technologique Guy de Maupassant qui accueille environ 1250 élèves. Le CDI du lycée est un espace de 400m² qui s'étend sur deux étages : un espace documentaire et une mezzanine réservée aux séances pédagogiques donnant accès à deux salles informatiques équipées de cinq ordinateurs chacune. Nous sommes trois enseignants-documentalistes (un plein temps et deux mi-temps) effectuant 60 heures de service en présentiel. Le CDI est ouvert 47 heures par semaine, soit l'amplitude horaire maximale de l'établissement.

▪ Présentation et méthodes de l'enquête

Nous avons mené durant l'année une enquête auprès de quelques élèves afin de cerner plus précisément leurs habitudes au lycée et leurs perceptions du CDI. Cette enquête s'adressait aux élèves de six classes, réparties sur trois niveaux, choisies afin d'obtenir des résultats équilibrés et représentatifs de l'ensemble des élèves du lycée. Le questionnaire¹ a été transmis aux professeurs principaux qui le soumettaient à leurs élèves en classe entière pendant une heure de vie de classe. Cette modalité permettait de toucher l'ensemble d'une classe et d'éviter un biais qui serait celui de ne s'adresser qu'aux élèves fréquentant le CDI. De même, le fait de le remplir en classe permet de s'assurer que les élèves y répondent bien tous et ne l'oublient pas dans leur cartable ou à la maison.

Le choix des classes n'était cependant pas neutre : les six classes choisies le sont parmi celles qui ont bénéficié de séances pédagogiques au CDI avec ou sans le professeur-documentaliste, de façon plus ou moins régulière dans l'année.

- La Seconde 11 : séances en EMC (enseignement moral et civique), effectuées en demi-groupe une fois par mois au CDI. Cette classe est jugée difficile par l'équipe éducative, avec de faibles résultats et une atmosphère de classe tendue.
- La Seconde 3 : séances réalisées en AP (accompagnement personnalisé) sur deux trimestres. Cette classe est considérée comme une bonne classe par l'équipe éducative : ambiance de classe agréable, bons résultats.
- La Première ES2 : en TPE au CDI une semaine sur deux
- La Première STMG3 : une séance au CDI pour l'étude de gestion, épreuve anticipée du baccalauréat.

¹ Cf. Annexe 1 : questionnaire adressé aux élèves en janvier 2016

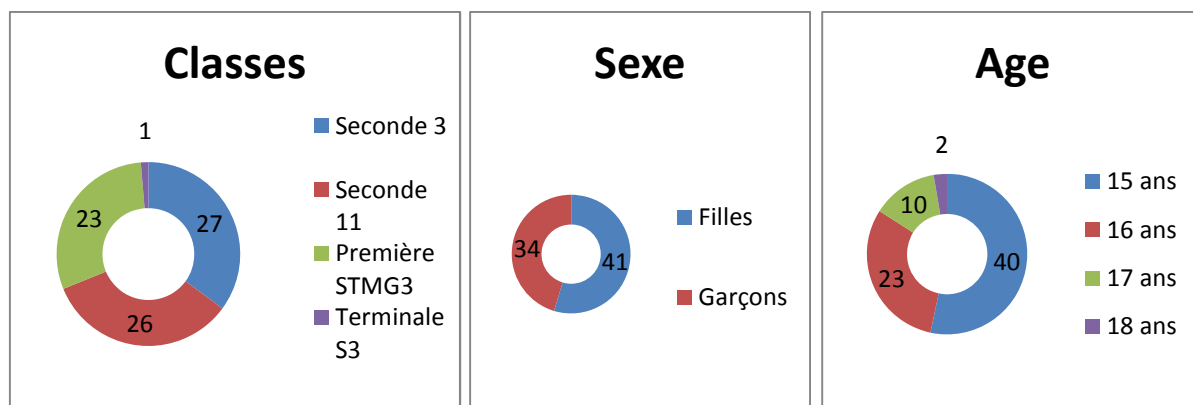
- La Terminale L : une séance en EMC
- La Terminale S1 : dont quelques élèves ont bénéficié d'un accompagnement annuel des professeurs-documentalistes dans le cadre de l'option de spécialité ISN (Informatique et Sciences du Numérique).

L'enquête était supposée centraliser environ 180 réponses, se voulant représentatives de la diversité des élèves avec plusieurs niveaux et plusieurs filières de spécialisation. Il a cependant été impossible de récolter les 180 réponses en raison du refus de trois des professeurs principaux concernés de transmettre le questionnaire à leurs élèves. La raison évoquée a été le manque de temps et la réticence à collaborer avec les professeurs-documentalistes. Nous avons alors pris la liberté d'envoyer par mail le questionnaire aux élèves des classes concernées mais n'avons obtenu qu'une seule réponse d'une élève de terminale. Il nous sera donc impossible d'étudier l'impact des Travaux Pratiques Encadrés sur la perception des élèves du lycée. Il en va de même pour l'étude de l'évolution des perceptions au fur et à mesure de la scolarité, en mesurant l'écart entre les élèves de Seconde et de Terminale.

L'enquête a été réalisée au mois de février 2016, ce qui permettait aux élèves d'avoir un certain recul sur leur année au lycée.

▪ Profil des répondants

Les élèves ayant répondu au questionnaire sont pour les deux tiers issus de classes de seconde et pour un tiers d'une première technologique. Nous avons recueilli au total 75 réponses, dont une seule élève de Terminale.



1. Le CDI, un lieu incontournable au sein de l'établissement

Nombreux sont les espaces communs à chaque EPLE, parmi ceux-ci, le Centre de Documentation et d'Information. Le CDI comme on le connaît actuellement est le fruit d'une longue évolution qui a débuté au XXe siècle et qui se poursuit encore aujourd'hui, notamment à travers la réflexion sur les Centres de Connaissances et de Culture, aussi appelés 3C, et sur les Learning Centres. Il incarne un lieu original, typiquement français. Selon Etienne Lefebvre et Françoise Leblond (1999, p.7), « le CDI est en quelque sorte une microsociété, un lieu de stimulation de l'apprentissage de la vie publique, qui est né récemment et s'est développé au point de devenir le « cœur » de l'établissement. »

Dans d'autres pays occidentaux, notamment anglo-saxons, on retrouve parfois une salle de classe où des livres sont mis à disposition des élèves, et plus rarement une bibliothèque scolaire. Il est alors souvent difficile pour les Français d'expliquer aux étrangers ce qu'est un CDI, et ce que signifie le métier de professeur-documentaliste. Le CDI n'est pas une simple salle où des livres sont exposés, ni une salle de travail, ni une salle de divertissement, mais les trois à la fois et bien plus encore. Claude Poissenot (2014, p.5) pense le CDI comme un « espace qui n'est ni une salle de classe, ni un foyer mais dans lequel les élèves trouvent des moyens pour étudier et se construire ». Cet enseignant-chercheur oppose deux logiques différentes dans sa conception de l'établissement scolaire : celle de l'enseignement et celle du temps libre où l'élève n'est pas hors les murs mais pas totalement soumis à la contrainte scolaire.

Mais le CDI aujourd'hui, de par les missions du professeur-documentaliste, est partagé entre deux fonctions différentes. L'une répond à la logique de l'enseignant, et l'autre répond à la logique du documentaliste. Toutefois, nous ne ferons pas de distinction totale entre ces deux aspects car nous pensons qu'ils sont complémentaires et étroitement dépendants l'un de l'autre. D'une part, le CDI est un lieu ouvert à tous, où chaque élève décide de ce qu'il fait et du temps qu'il s'octroie pour y parvenir. D'autre part, le CDI est parallèlement dépendant d'une logique pédagogique : lors d'une séance, le public y est captif, que ce soit dans le temps ou dans l'espace. Au lycée Maupassant, le CDI accueille tous les élèves sur les horaires d'ouverture. Les heures d'arrivée et de départ ne sont pas contrôlées ni soumises aux sonneries de début et de fin d'heures. La configuration du lieu sur deux étages permet de répondre aux deux logiques simultanément, dans la limite des besoins en termes de matériel

lors de la séance pédagogique et dans la limite de la disponibilité des professeurs-documentalistes.

Le CDI est donc un carrefour dans un établissement. Il permet de faire le pont entre les apprentissages scolaires et les apprentissages informels, qu'ils soient culturels ou civiques. En effet, hors séances pédagogiques, ce lieu est un espace de travail volontaire, qui fait le lien entre l'acquisition de connaissances et les loisirs des élèves qui ne sont pas déconnectés l'un de l'autre. Claude Poissenot (op. cit.) définit le CDI comme « un lieu studieux, qui découle idéalement d'une initiative personnelle ». En cela, il est permis de penser que les élèves sont en demande d'une telle offre.

1.1. Une comparaison entre le CDI et différents espaces d'un établissement

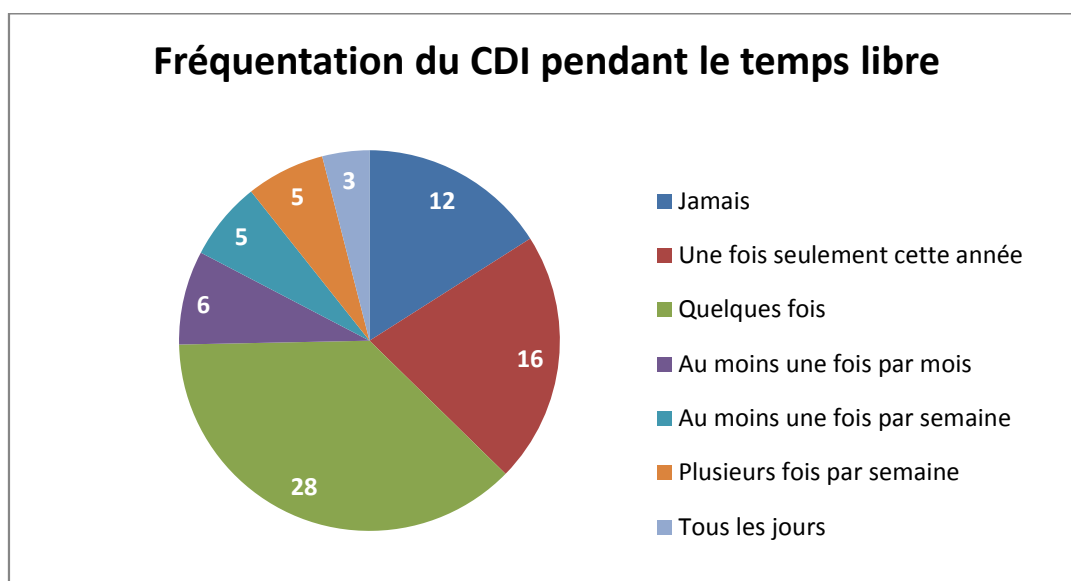
Il paraît raisonnable de penser que chaque élève lors de sa scolarité est amené à fréquenter le CDI à de nombreuses reprises et que ce lieu fait partie de l'environnement scolaire au même titre que les autres espaces de l'EPLE. Au lycée Maupassant, bien qu'il n'y ait pas de chiffres statistiques sur le taux exact de fréquentation du CDI, nous pouvons affirmer que les trois quarts des élèves ont fréquenté le CDI au cours de l'année scolaire, que ce soit en séance pédagogique ou sur leur temps libre. En effet, toutes les classes de seconde et de première ont bénéficié de plusieurs séances pédagogiques au CDI dans l'année, ainsi que quelques classes de Terminale. De plus, hors séance pédagogique, le lieu est majoritairement fréquenté par des élèves de terminale.

A travers l'enquête que nous avons proposée aux lycéens, nous avons d'abord voulu obtenir confirmation quant aux habitudes des élèves au lycée en termes de fréquentation de lieux. Nous avons donc établi une liste de lieux dans l'établissement où les élèves sont susceptibles d'aller. Au lycée Maupassant, les élèves ne sont pas libres d'entrer et de sortir du lycée quand ils le désirent dans la journée. L'ouverture du portail ne se fait qu'entre les heures de cours et aux récréations. Les élèves ont le choix pendant leur temps libre de rester dans l'établissement ou d'en sortir. La cour de récréation, relativement grande, offre aux élèves de multiples espaces : terrains de sport, bancs couverts ou non, espaces verts, etc. Ils disposent également d'un foyer non surveillé par les assistants d'éducation, d'une salle de permanence surveillée, d'un grand hall d'entrée offrant de multiples espaces de rencontre et des bancs, et d'un CDI

de 400m². Il était intéressant de comparer ces différents lieux. Les salles de classe et les salles informatiques ne sont quant à elle pas accessibles sans la présence d'un professeur, donc n'ont pas été prises en compte dans notre comparaison.

Les réponses ont révélé que si tous les élèves ont fréquenté au moins une fois dans l'année le CDI, 68 d'entre eux sur 75 ont aussi fréquenté la permanence, 62 ont fréquenté le foyer, mais seulement 45 ont fréquenté une salle informatique. Ces derniers sont majoritairement des élèves de première STMG, disposant de plusieurs heures de cours hebdomadaires en salles informatiques dédiées aux filières technologiques, ainsi que certains élèves de seconde participant à l'enseignement d'exploration Sciences et Laboratoire.

La fréquentation de ces lieux sur les heures libres a révélé néanmoins des disparités entre ces différents espaces. Seul un tiers des élèves a pour habitude de fréquenter le CDI et un tiers fréquente également régulièrement la permanence. Le foyer et la cour de récréation attirent le double d'élèves soit 60%, tandis que 20% fréquente également d'autres lieux comme les couloirs et le hall d'entrée ou préfèrent sortir du lycée, la plupart pour rentrer chez eux. Il est également important de noter que trois élèves ne fréquentent que le CDI pendant leur temps libre, huit élèves ne fréquentent que la cour de récréation, quatorze fréquentent à la fois la cour et le foyer, et sept fréquentent autant le foyer que la permanence. Mais, sur 75 élèves, douze n'ont jamais fréquenté le CDI pendant leur temps libre.



Le graphique précédent nous indique la fréquentation du CDI pendant le temps libre des élèves. Nous pouvons y voir que seul un quart des élèves interrogés considèrent fréquenter le CDI de manière régulière (au moins une fois par mois et plus). Il apparaît donc que ce lieu n'est pas attractif pour la majorité d'entre eux.

Il est possible de mettre en perspective nos résultats en les comparant à un sondage paru en février 2016 dans *Phosphore*. Le magazine *Phosphore*, qui s'adresse aux adolescents et plus spécialement aux lycéens, publiait un article intitulé *Votre coin préféré au lycée*. David Groison y menait une enquête auprès de quelques lycéens pour sonder leur opinion sur le lieu de l'établissement qu'ils préféraient. Parmi les réponses, on trouve la cour de récréation où sont mis à disposition des équipements de sport comme des tables de tennis de table. Ces lieux semblent être privilégiés en cas de beau temps et favorisent une bonne ambiance de groupe en permettant la socialisation de jeunes qui ne se connaissent pas au préalable. La cantine est également un lieu apprécié car on peut s'y retrouver et discuter. D'autres lieux de réunion des élèves sont mis en avant comme les couloirs, idéaux pour rencontrer beaucoup de gens, mais également pour utiliser les téléphones portables, surfer sur Internet et aller sur les réseaux sociaux. Certains cours sont également perçus de façon très positive par les élèves, notamment les options que les élèves choisissent, ici l'enseignement d'exploration littérature et sociétés en classe de Seconde. Enfin, les élèves aiment beaucoup les coins du lycée où ils sont à l'écart, au calme. Ce sont parfois des coins méconnus des autres élèves comme ici le « grenier », c'est-à-dire les couloirs du dernier étage où les élèves se font rares et peuvent discuter tranquillement.

A travers les préférences de ces élèves, on retrouve plusieurs logiques : tout d'abord des lieux où l'élève est partiellement livré à lui-même, libre de faire ce qu'il veut sans la présence de figures d'autorité comme un enseignant ou un membre de la vie scolaire. L'élève semble vouloir s'affranchir du contrôle des adultes en s'isolant dans des lieux qui lui permettent d'oublier qu'il est dans un lycée, un lieu d'apprentissage. En se regroupant dans des lieux de circulation, c'est une logique de socialisation et de vivre-ensemble qui s'applique : les élèves cherchent à se réunir en masse, formant une communauté de pairs. Il semble qu'ils cherchent avant tout à échapper au cadre strict de la classe et à la surveillance d'un adulte, tentant ainsi de fuir cadre plus général du règlement de l'établissement, vécu comme une contrainte.

Pour certains élèves, le plaisir au lycée se situe également en classe. En revanche, il ne s'agit pas de n'importe quel cours, mais bien d'une option choisie par l'élève, ici un enseignement d'exploration. C'est également une façon pour l'élève de s'affranchir de la contrainte du lycée en exerçant sa liberté de choix pour mieux s'épanouir, ce qui est moins possible dans les cours communs obligatoires.

Il est intéressant de voir que le CDI n'apparaît pas dans les préférences des élèves de ce lycée. Il est permis de penser que ce lieu ne répond pas aux désirs des élèves en matière de loisirs : la socialisation n'est pas permise de la même façon que dans la cour, car ce lieu reste dédié au travail ou à la lecture dans le calme et n'est pas un lieu de réunion. De plus, il est soumis à la vigilance de l'enseignant-documentaliste, ce qui peut être vécu comme une contrainte pour les jeunes qui cherchent à échapper à l'autorité de l'adulte.

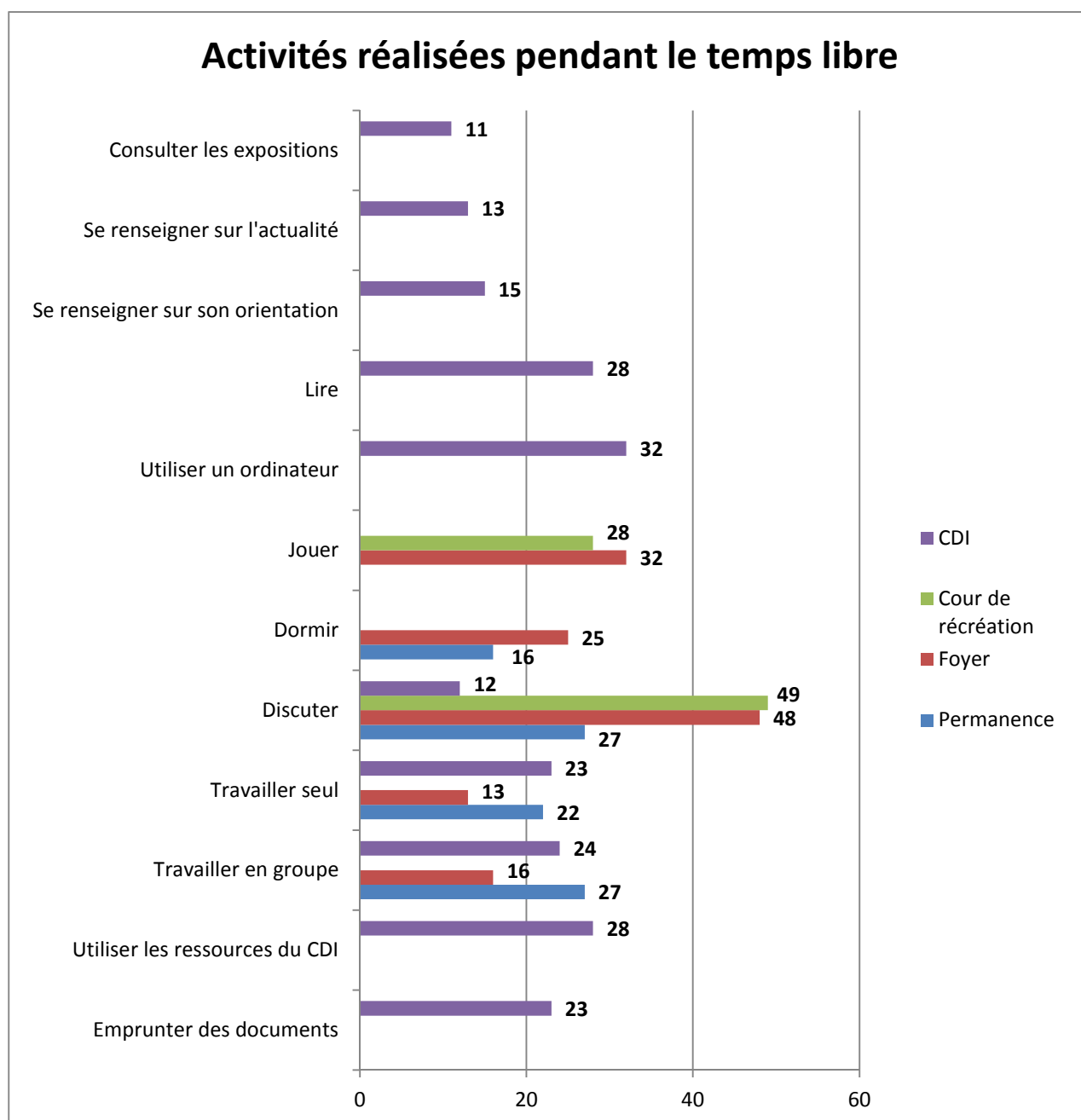
1.2. Au cœur des loisirs des jeunes

Pour aller plus loin dans la comparaison des différents lieux et des usages qui en sont faits, nous avons demandé aux élèves du lycée Maupassant d'indiquer ce qu'ils avaient l'habitude de faire dans chaque lieu où ils allaient sur leur temps libre : le CDI, la permanence, le foyer et la cour de récréation. Ils avaient le choix entre plusieurs propositions et pouvaient en soumettre d'autres. Nous sommes partis de quelques observations d'élèves en situation afin d'en tirer des propositions susceptibles de représenter leurs pratiques au lycée. En parallèle, nous nous sommes appuyés sur l'étude de Claude Poissenot où il expose les représentations les plus communes que l'on se fait d'un CDI. Dans cette étude, le CDI est majoritairement perçu comme un espace de travail volontaire, un espace numérique, un espace de divertissement et de lecture, et un lieu d'accueil de tous les élèves. A moindre mesure, le CDI est également envisagé comme un espace refuge et un lieu de détente en groupe. Nous en avons tiré cette liste de propositions d'actions :

- Emprunter des documents
- Utiliser les ressources du CDI sur place
- Lire
- Travailler seul
- Travailler en groupe
- Utiliser un ordinateur
- Se renseigner sur l'actualité
- Consulter les expositions
- Se renseigner sur son orientation
- Regarder un DVD / film

- Jouer
- Discuter
- Dormir
- Ecouter de la musique

Nous ne mentionnerons dans nos résultats que les propositions ayant obtenu plus de 10 réponses.



En ce qui concerne la permanence, les élèves y vont en majorité pour travailler en groupe et pour discuter. Vingt-deux élèves y vont pour travailler seul, et seize s'en servent comme d'un lieu pour dormir.

La cour de récréation n'obtient que deux types de réponses majoritaires : c'est un lieu où les élèves s'adonnent aux jeux et à la discussion.

Le foyer quant à lui permet à treize élèves de travailler seul et à seize d'entre eux de travailler en groupe. Ils sont 32 à y jouer, 48 à y discuter et 25 à y dormir.

Concernant le CDI, les réponses sont plus variées et plus nombreuses. 32 élèves y vont pour utiliser un ordinateur, 28 pour y lire et pour utiliser les ressources du CDI sur place. Travailler en groupe, travailler seul et emprunter des documents sont également des réponses choisies, tout comme se renseigner sur l'orientation, se renseigner sur l'actualité, consulter les expositions, ainsi que discuter.

Au regard de ces résultats, il est intéressant de noter l'écart entre le CDI où dix activités sont pratiquées et les autres lieux : seulement deux pour la cour, quatre pour la permanence et cinq pour le foyer. Il est permis d'en déduire que le CDI offre un choix plus large d'activités et permet donc à l'élève de se sentir plus libre de s'orienter vers des activités, non pas par défaut, mais volontairement choisies. Ainsi la cour semble réservée aux conversations et aux jeux, tandis que la permanence et le foyer permettent aussi de travailler seul ou en groupe. Le lieu par sa configuration détermine ce qu'il est possible de faire ou pas. Il ne faut toutefois pas négliger l'inventivité des élèves quand il s'agit de détourner un lieu de sa fonction initiale, et d'y exercer toute autre activité que celle prévue à l'origine. Ainsi, les élèves parviennent à dormir dans l'établissement sans que ce soit une activité prévue dans les missions de l'école !...

Par ailleurs, notons que les propositions d'activités faites dans le questionnaire étaient orientées en grande partie vers des activités possibles au CDI. Il est donc normal qu'un grand nombre d'options ne soit possible que dans ce lieu comme l'utilisation des ressources du CDI, le fait d'emprunter des documents ou de se renseigner sur son orientation.

Malgré ce biais, nous constatons que le CDI reste un lieu où le nombre d'activités pratiquées et possibles est nettement plus grand que dans les autres lieux de détente au lycée. Il permet aux élèves de choisir parmi une gamme plus grande d'activités et ainsi de lui laisser la possibilité d'exercer son libre arbitre quant à son temps libre. En cela, le CDI semble être un lieu moins contraignant au sein du lycée, « un espace intermédiaire entre l'espace scolaire et le lieu privé » (Claude Poissenot, op. cit.), se rapprochant ainsi de l'environnement familial où le jeune est libre de mener diverses activités au gré de ses désirs et de ses besoins.

Mais qu'entend-on lorsque l'on évoque la complexe notion de liberté ? Il est courant de penser que la liberté consiste pour une personne à faire ce qu'elle veut. C'est la première définition, la plus simple et synthétique, qui nous vient à l'esprit lorsqu'il est question de liberté. Nous verrons par la suite que la liberté est une notion bien plus complexe et riche de sens. Selon Jean-Paul Sartre, ce qui fait qu'un homme est libre est le fait de toujours pouvoir choisir. Le choix est donc un acte symbolique de liberté ; et en cela, selon nos précédents résultats, les élèves se trouvent plus libres au CDI qu'au foyer ou en permanence en raison de ce plus large choix d'activités qui leur est proposé.

Pour Jean-Paul Sartre, l'imagination est l'organe de la liberté : cette imagination façonne le monde car elle nous permet de choisir ce que nous désirons en nous affranchissant des contraintes du réel (Nicolas Journet, 2015). Il faudrait alors, pour que le CDI soit un lieu de liberté que les élèves laissent libre cours à leur imagination et ne se limitent pas aux contraintes du lieu dans leur choix d'activité.

C'est ce qui ressort du fonctionnement de l'école de Summerhill, fondée en Angleterre en 1921 par Alexander Sutherland Neill qui ne s'accommodait pas du système éducatif britannique. A ses yeux, l'école traditionnelle contraint l'enfant en lui imposant des matières inutiles et en l'obligeant à rester assis toute la journée. Selon lui, « cette école donne naissance à des adultes dociles, sans imagination ». L'école de Summerhill est fondée sur le principe de l'autorégulation. La liberté d'expression y règne et la discipline n'existe pas : les cours n'y sont pas obligatoires, les élèves peuvent choisir de s'y rendre ou de jouer, et l'adulte est à égalité avec l'enfant dans l'élaboration des lois de l'école. L'un des résultats observés est le développement considérable de l'imagination chez les enfants. Ce qui prime pour Alexander Neill, ce ne sont pas les savoirs acquis mais le développement harmonieux de la personnalité et l'originalité dont les élèves font preuve. « Seuls la liberté et le besoin de découvrir de l'enfant permettent une véritable assimilation des apprentissages » (Daniel Moatti, 2015). Le CDI, en tant que lieu privilégié pour l'expression d'une liberté par les élèves, doit donc chercher à favoriser l'imagination et l'originalité dans les loisirs des jeunes.

1.3. Au centre de l'éducation des jeunes

La même démarche favorisant originalité, imagination et liberté peut être envisagée pour l'éducation des élèves au CDI. Ce lieu est, pour Françoise Chapron, un « outil pédagogique complémentaire des enseignements disciplinaires, et un espace qui permet une approche originale » à travers des apprentissages scolaires et des médiations culturelles variées (2001, p.188).

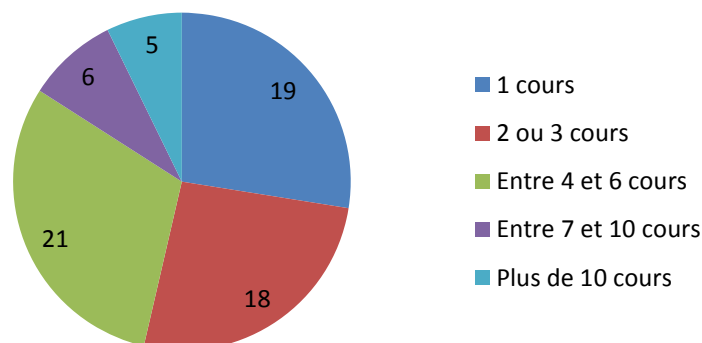
Le CDI est au cœur des loisirs des jeunes au sein de l'établissement scolaire, mais il est aussi indispensable à l'éducation des élèves. En effet, l'élève doit lors de sa scolarité être familiarisé avec les bibliothèques et les centres de documentation et d'information afin de maîtriser les méthodes essentielles pour apprendre en situation d'autonomie. C'est une priorité qui apparaît notamment dans le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture de 2016, et plus particulièrement dans le domaine deux : les méthodes et outils pour apprendre. Cette compétence et ce savoir, bien qu'inculqués au collège, sont retravaillés au lycée à de nombreuses reprises, notamment en Seconde lors de la présentation du CDI aux élèves. Car comme l'indique Claude Poissenot, ce lieu occupe « une place majeure dans la socialisation des jeunes à un espace documentaire » (op. cit.), et ce de la sixième à la terminale.

De plus, le rôle du professeur-documentaliste en matière de pédagogie est nettement réaffirmé avec l'intégration de l'Education aux Médias et à l'Information dans les programmes scolaires. Dans le référentiel de compétences des enseignants, l'une des trois missions spécifiques du professeur-documentaliste consiste à être « enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias ». Les élèves sont donc amenés à fréquenter régulièrement le CDI tout au long de leur scolarité et à être éduqués aux médias et à l'information à travers des projets interdisciplinaires et transdisciplinaires.

Dans notre enquête au lycée Maupassant, il est apparu que les élèves intégraient bien la dimension pédagogique du lieu CDI car ils avaient tous eu l'occasion d'y venir dans le cadre d'un cours, avec ou sans intervention du professeur-documentaliste.² Sur 75 réponses, 72 des élèves ont affirmé être déjà venus au CDI cette année dans le cadre d'un cours.

² La mezzanine du CDI étant réservée aux séances pédagogiques, il est possible que des enseignants y fassent cours sans notre intervention.

Nombre de cours au CDI depuis le début de l'année



Nous avons souhaité évaluer la fréquence de ces séances ayant lieu au CDI. L'enquête étant proposée en janvier, elle ne prend en compte que cinq mois de l'année scolaire et n'est donc pas représentative d'une année scolaire complète. Sur 69 réponses obtenues, la moitié des répondants a bénéficié de plus de quatre cours au CDI depuis le début de l'année, ce qui montre une certaine régularité des séances. Ce chiffre nous permet d'affirmer que les élèves ont une certaine habitude de ce lieu et sont en mesure de prendre du recul sur leur usage du CDI et sur l'impact que cette fréquentation régulière a sur leur comportement en tant qu'élève, en tant que lycéen et en tant que futur citoyen, libre et éclairé.

S'il est permis de penser que tout CDI est central dans la scolarité des élèves, il convient de rappeler que son rôle varie grandement selon le type d'établissement et selon la gestion qui en est faite. « Le contexte socioculturel de l'établissement influe largement sur la représentation et la fréquentation du CDI », indiquait Françoise Chapron (2001, p.83). En effet, le rapport à l'école, la relation au livre et à l'écrit en général ainsi que la perception du travail scolaire vont nettement influencer sur l'idée que les élèves se font d'un CDI et sur leur désir de s'y rendre pour lire, travailler ou se divertir.³

³ Le contexte du lycée Maupassant est donc d'une certaine importance pour appréhender les usages qu'en font les élèves. Le lycée, classé en éducation prioritaire, situé en quartiers prioritaires de la politique de la ville, en zone sensible et violence, accueille des élèves dont les trois quarts sont issus de familles défavorisées.

▪ Bilan

Si le CDI est bel et bien un espace particulier de l'EPLE, il est important d'étudier son degré de liberté. En effet, les élèves semblent y voir un espace contraignant, tout en lui reconnaissant le statut d'un lieu où les possibilités d'actions sont multiples, où tous les élèves de l'établissement sont accueillis. Pour Etienne Lefebvre et Françoise Leblond, le CDI est un « îlot de liberté dont les élèves ont besoin » (1999, p.4).

Il s'agit un lieu aux multiples facettes, qu'il est souvent difficile de définir car il est riche d'une grande diversité : une diversité dans les espaces physiques, mais aussi dans les missions qui s'y déroulent grâce à l'action de l'enseignant-documentaliste. C'est d'abord un lieu de ressources, où l'on peut trouver de la documentation. C'est aussi un lieu d'apprentissage scolaire et civique, un lieu d'accueil, d'ouverture de l'établissement sur son environnement et un lieu de communication, où l'on peut trouver de l'information. Etienne Lefebvre et Françoise Leblond le formulent ainsi : « Lieu de choix choisi, le CDI est un lieu de liberté mais aussi un lieu d'étude, de lecture, de recherche, de concertation, un espace où il retrouve le temps et la responsabilité. C'est un lieu de découverte de la pédagogie "citoyenne". » (op.cit., p.24). Interrogeons donc la part de liberté qui existe au CDI.

2. Au CDI, pas de liberté sans contraintes

Nous avons précédemment établi que le CDI était un lieu important et central pour l'élève, où il est en mesure de choisir librement ce qu'il fait de son temps. Le dictionnaire Larousse définit la liberté comme la possibilité d'agir selon ses propres choix, sans avoir à en référer à une autorité quelconque, mais aussi comme le temps libre dont on peut disposer à son gré. En ce sens, le CDI incarne un véritable lieu de liberté lorsqu'il accueille des élèves sur leur temps libre.

Montesquieu disait : « l'autre ne peut prendre sa liberté que si un espace lui est aménagé et cet espace n'est possible que si les différents pouvoirs qui s'exercent sur lui ne l'enferment pas mais par leurs décalages, lui laissent la possibilité "d'exister ailleurs et autrement" ». Il convient alors de s'interroger sur l'espace qu'est le CDI, aménagé pour que les lycéens puissent y prendre leur liberté.

2.1. Un espace privilégié dans l'EPL aux yeux des élèves ?

Nous étions partis de l'hypothèse selon laquelle les élèves considéraient le CDI comme un lieu particulier dans un établissement scolaire, voire un lieu privilégié où ils pouvaient s'adonner à des activités plus nombreuses et plus variées sans que cela soit vécu comme une obligation. En effet, il est intéressant de souligner que le CDI (hors séances pédagogiques), au contraire de la salle de classe, n'accueille pas un public captif. Alors que chaque élève se doit d'assister aux cours inscrits dans son emploi du temps, il n'a aucune obligation de fréquenter le CDI pendant son temps libre et peut donc choisir de s'y rendre, de lui préférer d'autres lieux de l'établissement ou bien de sortir de l'environnement scolaire. Toutefois, si nous ne considérons pas les élèves comme captifs au CDI, il faut tout de même nuancer ce propos en reconnaissant que les élèves d'un lycée ou d'un collège sont parfois semi-captifs : les demi-pensionnaires ne peuvent quitter l'établissement le midi, et certains élèves n'ont pas d'autorisation de sortie entre deux heures de cours.

Dans la première partie de l'enquête au lycée Maupassant, nous avons vu qu'environ un tiers des élèves interrogés, soit 24 sur 75, avait pour habitude de fréquenter le CDI mais que la totalité d'entre eux y était déjà allée. Lorsque nous leur avons demandé d'indiquer s'ils fréquentaient également d'autres lieux culturels tels que bibliothèques et médiathèques, cela concernait 25 élèves sur 75 soit un de plus. Ces élèves-là, s'ils peuvent se sentir en partie

captifs au CDI, ne le sont plus du tout dans ces lieux de culture et de connaissance et il est justifié de penser qu'ils assimilent, du moins en partie, ces deux lieux au point de pouvoir se sentir libres de choisir ou non de s'y rendre.

Dans un CDI, les activités sont nombreuses et variées. A Maupassant, nous avons cherché à proposer aux élèves un maximum d'activités possibles en aménageant l'espace pour répondre à différents besoins : des espaces calmes de détente, des espaces plus studieux mais aussi des espaces individuels. Une petite salle de travail a été aménagée à l'écart de la salle principale pour proposer aux petits groupes ou aux élèves seuls de s'isoler car c'était une demande récurrente. Cette salle, équipée d'une télévision, permet aussi aux élèves de visionner les DVD proposés dans l'espace vidéo du fonds documentaire. A partir des représentations que les élèves avaient du CDI, nous avons donc travaillé à répondre à leurs attentes et à leurs besoins afin que ce lieu devienne réellement un espace privilégié. Lors de discussions informelles avec des élèves du lycée suite aux manifestations citoyennes du mois d'avril, il est apparu que les élèves étaient en majorité mécontents du fonctionnement du lycée et des nombreuses contraintes du règlement. En revanche, ils exprimaient une grande satisfaction à l'égard du CDI, soulignant que c'était un lieu agréable, accueillant, où ils se sentaient à l'aise et écoutés, et ce du fait de l'amplitude d'ouverture maximale et de la prise en compte de leurs besoins immédiats.

Il semble alors que le CDI soit majoritairement perçu comme un espace de liberté, où les contraintes extérieures ne se répercutent pas. La volonté de s'y rendre pour les élèves démontre aussi une volonté d'échapper à la contrainte du lycée : celle exercée par la vie scolaire et par les enseignants. Claude Poissenot indiquait dans son enquête qu'une professeur-documentaliste avait défini le CDI comme un lieu « pas indispensable mais qui offre aux élèves, ainsi qu'aux professeurs, un espace de liberté, une sorte de "bulle d'oxygène" salubre, dans l'environnement contraignant régi par les horaires et les notes qu'est le collège » (2014, p.22). Il en ressort que le CDI est un lieu refuge où il est possible de se sentir plus libre, dans un environnement plus global régi par des contraintes multiples. Pour résumer, les élèves de Maupassant arrivent à la même conclusion que Claude Poissenot, qui est de dire « qu'à défaut d'attirer à lui par la contrainte, le CDI y parvient par la liberté qu'il incarne. »

2.2. Un lieu de tous les possibles : le regard critique de l'enseignant

Maintenant que le point de vue des élèves sur le CDI est cerné, intéressons-nous à celui de l'enseignant. Il apparaît souvent que les membres de la communauté éducative n'ont pas tous la même perception du CDI. Cette divergence de point de vue se retrouve par ailleurs dans la méconnaissance des missions du professeur-documentaliste de la part de certains enseignants de discipline et conseillers principaux d'éducation, comme nous avons pu le constater à travers des témoignages sur les listes de diffusion, ou lors de formations professionnelles faisant intervenir différents corps d'enseignants. Pour certains, le professeur-documentaliste est un bibliothécaire, pour d'autres il est chargé de veille. Tour à tour il est animateur, surveillant, ou enseignant de discipline en reconversion.

Le regard des enseignants de discipline est également souvent très flou sur ce qu'est la fonction d'un CDI, c'est pourquoi il est nécessaire pour un professeur-documentaliste de veiller à former ses nouveaux collègues en leur présentant le CDI, non pas comme une bibliothèque, mais comme un centre de ressources utilisables par toute la communauté scolaire, comme un lieu pédagogique à part entière où il est possible de mener des actions nombreuses et variées en collaboration.

Pour Françoise Chapron, le CDI est « un lieu d'autonomie et de responsabilisation, d'apprentissage de la vie collective, moyen d'autonomie des élèves (et des professeurs), d'autoformation, l'endroit idéal pour une pédagogie centrée sur l'élève, et un lieu où chacun doit trouver ce qu'il cherche, s'épanouir en devenant autonome tout en respectant les autres utilisateurs » (2001, p.101). En cela, c'est un espace où chaque élève et chaque adulte y a un rôle à jouer, non pas en tant qu'individu solitaire et isolé, mais en tant qu'individu social en interaction avec un groupe où tout le monde éprouve une certaine liberté.

Le regard du professeur-documentaliste sur un CDI et sur la part de liberté qui existe dans ce lieu varie largement selon le contexte de l'établissement et selon le sens que ce professionnel donne à la notion de liberté. Nous partons donc du contexte du lycée Maupassant pour évaluer la part de liberté qui est conférée à son CDI. L'une des premières choses qu'il nous semble important d'évoquer est la grande place qui est donnée à la liberté pédagogique pour un professeur-documentaliste. Ce dernier a une grande marge de manœuvre en comparaison à d'autres enseignants. Il n'a pas la contrainte d'avoir une ou des classes attribuées de manière

fixe dans son emploi du temps. Il n'a pas non plus de contrainte disciplinaire en raison de l'absence de programme officiellement défini et cadré. Le professeur-documentaliste n'est pas contraint par un emploi du temps, si ce n'est les horaires d'ouverture du CDI, et il peut choisir, dans le cadre de la politique documentaire, ses partenariats et ses modalités d'intervention. Bien sûr, cette liberté pédagogique n'est pas totale : le professeur-documentaliste doit répondre dans ses actions au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. Il a pour mission d'accompagner tous les élèves dans leurs apprentissages info-documentaires en respectant une progression, et de travailler en équipe pour mettre en œuvre des parcours transversaux dans l'établissement. Il doit donc s'inscrire dans une action collective, notamment autour des parcours citoyen, avenir et d'éducation artistique et culturelle, et autour de l'Education aux Médias et l'Information. La politique documentaire, définie en équipe autour du projet d'établissement et des priorités données en matière d'éducation et de projets, est un document formalisé permettant au professeur-documentaliste d'orienter et de cadrer son action pour répondre aux besoins éducatifs et pédagogiques existant dans l'établissement.

Dans son étude, Claude Poissenot cite un professeur-documentaliste en ces termes : « l'absence de programme et d'horaire fixe, ainsi que la possibilité de ne pas évaluer leur travail avec forcément des notes, donne une grande liberté dans les rapports avec les élèves, et sont des atouts indiscutables pour établir un lien autre, privilégié et particulier ». (op. cit.) Cet enseignant pointe du doigt le fait que la relation du professeur-documentaliste aux élèves n'est pas la même que la relation entre un enseignant de discipline et un élève. Ce lien « privilégié et particulier » permet donc à l'élève de se sentir au CDI comme dans un espace plus familier, où il n'est pas sous la surveillance aiguë d'un adulte mais face à un enseignant disposé à l'écouter, le conseiller de manière individualisée, le guider dans ses recherches et questionnements et lui accorder surtout une certaine autonomie dans ses actions qu'il ne trouve nulle part ailleurs dans l'établissement. Au CDI, l'élève est libre de se faire accompagner dans son travail ou dans sa démarche. Mais il y est aussi libre de ne pas se faire accompagner. En cela, le CDI incarne un lieu d'apprentissage et de découverte où l'élève peut tâtonner, faire des erreurs, aller à son rythme, recommencer sans le poids du regard extérieur d'un arbitre, d'un juge, d'un évaluateur. Selon Marie Monthus, le CDI est un lieu où la parole du professeur et la consigne sont mises à distance : « pour se constituer en personne autonome, il faut pouvoir se découvrir en personne indépendante de celui qui enseigne » (1997, p.195).

Le CDI est donc un lieu où s'exprime une certaine liberté, mais sans toutefois s'affranchir de contraintes matérielles et physiques. Si beaucoup de choses sont possibles dans un CDI, comme nous l'avons souligné lors de notre enquête, tout n'est cependant pas réalisable.

Tout d'abord, le CDI est un lieu ouvert à tous, où chacun est libre de disposer de l'espace comme il l'entend, dans la limite de ce qui est possible. En effet, le nombre de places est restreint, tout comme le nombre de postes informatiques, le nombre d'exemplaires d'un même livre, etc. Le constat est donc qu'un CDI, bien qu'espace moins contraint qu'ailleurs dans l'établissement, ne peut être un espace de totale liberté. C'est une question d'équilibre entre ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, soit entre la liberté et la contrainte. A titre d'exemple, le CDI n'est pas dans l'établissement un lieu spécifique où toutes les règles sont abolies : c'est un lieu où le règlement intérieur s'applique. Il est courant de proposer également un règlement du CDI afin de proposer des règles plus cohérentes avec le type particulier du lieu, voire d'y autoriser plus d'activités, mais ce règlement reste un cadre contraignant, néanmoins nécessaire pour permettre le bon fonctionnement du lieu.

2.3. Des contraintes nécessaires pour rendre possible le vivre-ensemble

Nous avons vu qu'il ne peut exister de CDI sans contraintes, quand bien même ce lieu est assimilé à un espace privilégié de liberté. Mais pourquoi parle-t-on de liberté si l'on n'est pas vraiment libre d'y faire ce que l'on souhaite ? Pour cela, il est important de revenir à la définition que nous faisons de la liberté.

Si pour l'opinion générale, la liberté est le pouvoir de faire ce que l'on veut, soit l'absence de contraintes, plusieurs philosophes ont trouvé cette définition insuffisante pour qualifier ce qu'était vraiment la liberté dans notre société. Cette définition est jugée fausse car elle se rapproche plus de la notion de désir et de l'inclination immédiate. Tout comme la suivante : « la possibilité de faire n'importe quoi pour la seule raison que l'on a envie de le faire », qui s'apparente plutôt à la définition du caprice, selon Albert Jacquard (1997, p.113).

« La liberté n'est pas la possibilité de réaliser tous ses caprices, elle est la possibilité de participer à la définition des contraintes qui s'imposeront à tous. Ces contraintes sont, notamment, exprimées par des lois. Il ne s'agit pas de leur obéir passivement mais de les respecter et, au besoin, de les faire évoluer lorsqu'il apparaît qu'elles ne correspondent plus au bien collectif. »

La liberté touche donc à la notion de démocratie et de citoyenneté. Les contraintes ne sont pas mises en place pour brider la liberté des gens en leur interdisant de faire ce qu'ils veulent, mais au contraire pour permettre la liberté de tous dans un environnement commun. En effet, la liberté, la citoyenneté et la démocratie ne sont pas des principes qui s'exercent dans la solitude mais bel et bien au sein d'un collectif. Albert Jacquard précise que « la liberté ne peut être définie que par référence à la construction de chacun par lui-même avec l'aide des autres » (op. cit.). Il est donc impossible d'exercer sa liberté sans les autres, et donc sans permettre aussi la liberté du groupe.

Ces autres qui permettent de construire la liberté de chacun, ce sont, dans le cadre d'un CDI, à la fois tous les usagers du lieu et les personnes en charge de sa gestion. Claude Poissenot déclare que « le CDI est un lieu d'apprentissage de la vie en société sous le regard régulateur des enseignants-documentalistes » (op. cit.). Ces professeurs, au même titre que les autres usagers, sont en mesure d'aider chacun à construire sa liberté dans ce lieu, en l'aidant à mieux cerner les règles instaurées pour le bénéfice de tous. Agir librement au CDI, c'est être capable d'agir librement en société, et maîtriser les principes du vivre-ensemble.

L'existence de contraintes permet donc l'exercice d'une liberté, celle-ci se construit non pas de façon individuelle mais par l'action d'un collectif. Il semble important de préciser que pour qu'un individu soit libre, il faut que la société dans laquelle il vit soit libre également. Il est question ici, alors, de communauté et de démocratie, ce qui touche aux notions de citoyenneté, de civisme et de vivre-ensemble. La liberté, pour exister, est encadrée par la loi et par l'Etat. John Locke, philosophe anglais, disait que « là où il n'y a pas de lois, il n'y a pas non plus de liberté ». Si au niveau de l'Etat, c'est la loi qui régule les activités des individus et la vie en société, au lycée Maupassant le règlement et les contraintes de vie en collectivité permettent l'exercice de la liberté individuelle de chacun dans le respect de tous. Nous dépassons, avec cette définition, l'idée que le CDI est un lieu contraignant car il est soumis à un règlement ; en ce sens que c'est ce règlement, cette loi, qui garantit à tous la liberté et qui leur permet d'agir librement dans cet environnement spécifique.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 définissait ainsi la liberté dans l'article quatre : « cela consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux

autres membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi. »

De façon plus concrète, le CDI, pour qu'il soit un espace privilégié de liberté, doit l'être pour tous et non pas pour un petit groupe d'élèves. Afin que chacun connaisse les limites de sa liberté, l'instauration d'un règlement semble donc fondamentale pour rappeler aux usagers les règles du vivre-ensemble et leur permettre d'exercer pleinement leur liberté, dans un cadre citoyen et démocratique.

Afin de faire prendre conscience aux élèves de la nécessité de respecter ces règles, il faut leur permettre de comprendre ce qu'implique la liberté, et leur faire dépasser la définition primaire que nous en avons donnée, jugée insuffisante. Nous exposerons plus tard une solution pour les impliquer dans l'élaboration d'un règlement du CDI, afin qu'ils prennent conscience de la liberté des autres et de surcroît des limites à leur propre liberté.

C'est un des principes majeurs de l'école de Summerhill de Alexander Neill, régie par l'auto-gestion de la communauté, le « self-government », où les élèves sont les égaux des adultes dans l'établissement de règles de vie car l'autorité et la hiérarchie y sont abolies. Tous les samedis, les élèves font l'apprentissage et l'expérience de l'auto-régulation lors de l'assemblée générale hebdomadaire où toutes les règles de vie de l'école sont soumises au vote. Les élèves peuvent y débattre, dirigés par un président de séance élu, pour faire émerger les problèmes, les conflits et apporter des solutions positives. Ils sont alors responsabilisés car ils ressentent la nécessité des lois et connaissent la valeur d'une vraie démocratie. C'est ainsi qu'ils apprennent le vivre-ensemble, le partage et la tolérance, et qu'ils comprennent l'intérêt d'une règle qu'ils n'ont alors pas besoin de contester et d'outrepasser (Bernard Kleindienst, 1997).

3. La liberté des élèves au lycée : ses formes d'expression et ses limites

Maintenant que nous avons mesuré le degré de liberté qu'offre le lieu du CDI, il semble judicieux de nous pencher sur le degré de liberté dont les élèves eux-mêmes font preuve dans leur comportement au lycée. La question est de savoir s'ils sont libres, totalement, partiellement ou pas du tout, et sur la façon dont cela peut s'exprimer dans le cadre de leur scolarité et dans leur parcours d'apprenti citoyen.

Pour cela, il est important de qualifier plus précisément ce que l'on entend dans le mot liberté. La définition qui en est donnée par Christophe Verselle, résume la liberté comme la possibilité d'agir selon des choix éclairés par la connaissance et la raison. C'est agir et penser par soi-même en toute connaissance de cause, de manière autonome, sans être la proie d'un penchant ou d'une puissance étrangère (2006, p.58). La liberté n'est donc pas de faire ce que l'on souhaite, mais de vivre en faisant des choix qui font appel à notre raison. Un homme libre est donc avant tout un homme rationnel, capable de faire appel à ses connaissances et à sa raison pour déterminer ce qui sera le meilleur choix. Nous sommes bien loin de l'impulsivité des désirs immédiats que l'opinion générale compare au sentiment d'être libre. De plus, un homme libre est un homme indépendant qui est capable d'agir et de choisir seul, sans être influençable ni soumis à des pulsions, des passions, des désirs incontrôlables.

Si l'on cherche dans la pensée des philosophes pour appuyer cette définition de la liberté, nous pouvons nous référer aisément à Voltaire qui disait que « plus les hommes seront éclairés, plus ils seront libres. » Allant dans le même sens, Spinoza affirmait que la raison est libre et libératrice. Descartes, quant à lui, assimile la liberté à l'exercice de la raison : est libre celui qui dispose d'un jugement sûr et informé. Il ajoute au critère de la raison celui de l'autonomie absolue pour qu'un individu puisse être libre.

L'autonomie est souvent pensée comme l'indépendance économique ou affective. Mais pour la définir, il faut dépasser la simple idée d'indépendance. C'est, si l'on se réfère à Kant, la faculté de chacun de se donner sa propre loi. Il convient toutefois de nuancer en précisant que ce principe ne s'applique qu'aux êtres rationnels et non aux individus ayant des désirs et des aspirations contradictoires avec ceux des autres, ce qui serait source de conflit et de violence. Selon Christophe Verselle, « La véritable autonomie ne repose pas sur des lois personnelles

mais sur une dimension universelle » qui est reconnaissable en suivant la raison (op. cit., p.23). Un individu autonome est donc, tout comme un individu libre, apte à se fier à sa raison pour faire des choix, agir et vivre en société en harmonie avec lui-même et les autres. Pour Kant, la liberté est alors l'accomplissement de la loi morale (universelle) qui est la même pour tous, mais que nous nous donnons à nous-mêmes.

Les deux notions de liberté et d'autonomie se rejoignent autour du principe de citoyenneté. Pour Jean-Jacques Rousseau, philosophe des Lumières, liberté et politique sont intimement liées. L'essence même de l'homme est la liberté : un homme non libre n'est pas un homme. Pour sortir de l'état de nature, l'homme instaure une politique et passe un contrat social qui lui garantit la liberté. Cette garantie de liberté lui confère alors des droits et des devoirs. Ces devoirs, alors même qu'ils peuvent être vécus comme une contrainte, sont la marque de la liberté de l'homme. Liberté et citoyenneté sont donc étroitement corrélées car elles engagent toutes les deux l'homme à exercer ses droits et ses devoirs. Lorsque nous parlons de devoirs, nous évoquons sa dimension morale en tant qu'exigence qu'une personne douée de raison s'impose à elle-même. Ces exigences sont censées être universalisables en se basant sur le droit naturel qui octroie aux hommes des droits imprescriptibles comme le respect de la dignité, l'intégrité morale et physique d'une personne, etc. Une personne autonome et citoyenne considère donc qu'elle a des devoirs parce qu'elle est libre et non soumise à des principes extérieurs qui gouvernent ses actions.

Ainsi, nous tenterons de repérer chez nos élèves, et de développer ultérieurement, des comportements autonomes et citoyens qui nous permettront d'affirmer plus tard que ce sont des individus libres, dans leurs pensées et dans leurs actions.

3.1. L'élève acteur ou spectateur : un choix délibéré ou subi

Pour Claude Poissenot, il faut apprendre aux élèves à devenir des citoyens éclairés, critiques et actifs (op. cit.). Il est intéressant de chercher en quoi les élèves sont actifs au lycée et au CDI. Nous avons vu qu'ils utilisaient ce lieu, certains régulièrement et d'autres plus ponctuellement. Mais « encore faut-il que les “consommateurs” de CDI deviennent des acteurs » (Lefebvre Etienne et Françoise Leblond, 1999, p.4).

Au lycée, l'élève a diverses façons possibles de s'impliquer et de s'engager activement dans sa scolarité en dehors de son implication dans ses études. Un bon élève ne fait pas forcément un bon citoyen, et vice versa. C'est pourquoi il est important de chercher à comprendre en quoi un élève peut être libre et actif au lycée, en gardant en mémoire la définition de la liberté précédemment donnée.

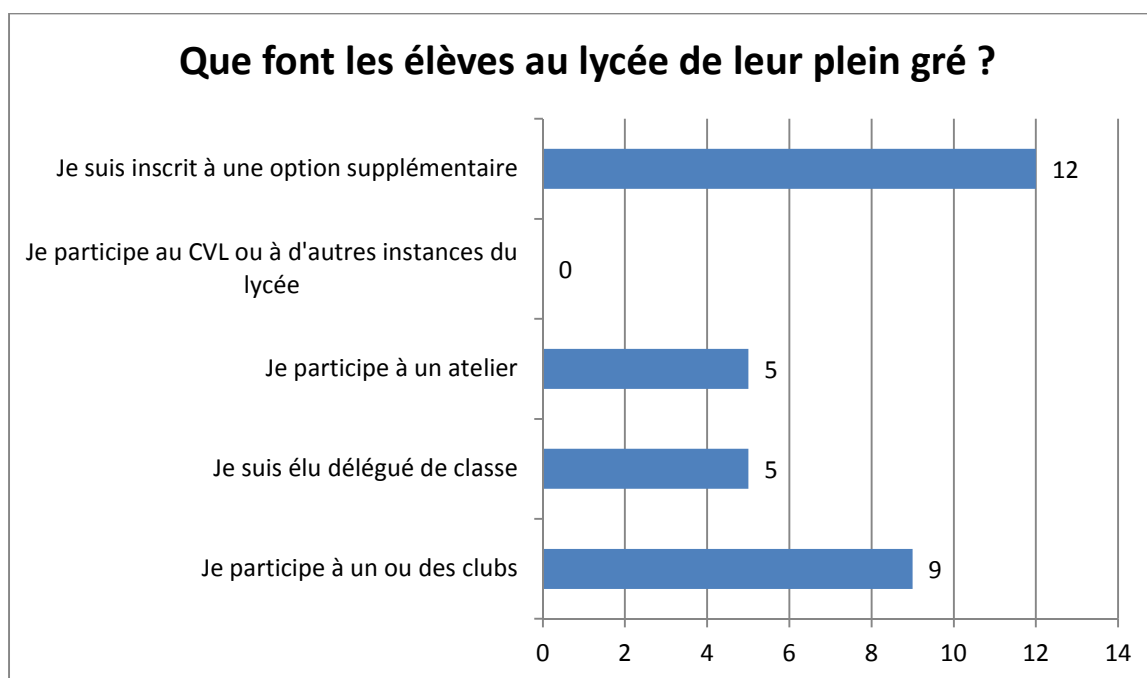
Nous avons lors de notre enquête auprès des 75 élèves interrogés posé la question suivante : pensez-vous être plutôt acteur dans votre parcours scolaire ou plutôt spectateur ? Nous avons voulu cette question délibérément fermée. Nous avons conscience que certains élèves hésiteraient mais devraient trancher en faveur de l'un ou de l'autre. Pour nuancer, nous avons inclus le terme « plutôt » dans la question afin que l'élève ne se sente pas frustré en répondant, en cas de réelle hésitation. Sur 71 réponses obtenues à cette question, 56 élèves considèrent être plutôt acteurs et 15 se positionnent dans la catégorie des spectateurs. Ce chiffre révèle au moins une prise de recul sur leur situation en tant qu'élève, plus particulièrement pour ceux qui ont répondu spectateur. En effet, le fait qu'ils se reconnaissent comme spectateurs signifie qu'ils en ont conscience, qu'ils l'aient délibérément voulu ou qu'ils en soient victimes. Comme nous le disions antérieurement, la liberté consiste à être maître et conscient de ses actes mais aussi elle consiste aussi à décider de ne pas agir. Il aurait été intéressant d'approfondir cette question en rajoutant une autre afin de leur demander si cette situation de spectateur était voulue ou non.

Nous pouvons mettre en perspective ces chiffres avec une autre question du questionnaire. Nous avons demandé aux élèves si le lycée est selon eux un lieu de contraintes. Cette question avait pour but de déterminer à quel degré les élèves se sentaient libres dans leur établissement, et nous pensions qu'en comparaison au CDI (lieu apprécié des élèves pour sa plus grande marge de manœuvre), les réponses seraient majoritairement négatives. Il s'avère au contraire que 37 élèves (sur 66 répondants) estiment que le lycée n'est pas un lieu de contraintes, soit près de 55%. Cette proportion est largement corrélée à la proportion d'élèves pensant être acteurs de leur scolarité. Ces élèves, estimant évoluer dans un lieu peu contraignant, ont donc eu plus de facilités à se voir comme des élèves actifs et impliqués dans cet espace scolaire.

3.2. Des élèves impliqués et engagés dans la vie du lycée

Afin de compléter le profil des élèves, nous avons alors cherché à mesurer leur réel degré d'implication et d'engagement au lycée Maupassant. En effet, être actif et impliqué dans sa scolarité ne signifie pas pour autant être engagé dans la vie de son lycée ni prendre part à la vie et au fonctionnement d'une communauté, que l'on peut envisager comme un microcosme représentatif d'une société.

Nous leur avons donc demandé ce qu'ils faisaient au lycée de leur plein gré en leur soumettant quelques propositions pour les guider dans leurs réponses.



Seuls 25 élèves apparaissent dans les réponses, les autres se considérant comme des « élèves normaux » qui « ne font rien », de leurs propres mots. Parmi les réponses récurrentes, les élèves sont nombreux à être inscrits à des options comme le latin, l'EPS, l'art plastique. Ils sont quelques-uns à participer à des ateliers et à des clubs, majoritairement avec l'association sportive.

Il est important de souligner que sur ces 25 élèves, seuls six ont indiqué deux des propositions ou plus. Nous pouvons en déduire que dans l'ensemble, les élèves ne sont pas majoritairement très impliqués et engagés dans la vie extra-scolaire de l'établissement. Il semble que beaucoup restent dans l'optique de venir au lycée pour assister aux cours, et non pour se divertir, pour se

construire une personnalité et se socialiser, ce qui remet en question les résultats précédents quant à savoir si les lycéens sont véritablement des acteurs.

Outre avoir demandé lors de notre enquête aux élèves en quoi ils s'impliquaient dans la vie du lycée en dehors des cours, il aurait été également envisageable d'étudier leur ressenti quant à la place laissée à la liberté au sein de la classe. En effet, certains cours peuvent laisser place à plus de liberté pour l'élève que d'autres et donc lui permettre de s'exprimer plus librement, d'être plus actif. Si ce n'est pas le cas des cours de type magistral où le savoir est transmis à l'élève de façon descendante, les cours mettant en œuvre une pédagogie plus active permettent à l'élève de se sentir plus libre dans sa pensée et dans ses actes, pouvant se tromper, recommencer et s'approprier à son rythme les connaissances du cours. Ce type de pédagogie est un des modes d'enseignement utilisés lors de séances pédagogiques au CDI, où l'élève devient acteur. Selon Françoise Chapron, le CDI, plus qu'un lieu de transmission des savoirs, doit être un lieu de construction des savoirs, la construction des savoirs étant définie comme « un processus complexe qui nécessite un travail de mise à distance et de formalisation dans un cadre théorique des informations venues de l'extérieur » (2001, p.187).

Au lycée, l'un des dispositifs scolaires offrant aux élèves le plus grand cadre de liberté est le dispositif TPE (travaux personnels encadrés) proposé aux classes de première générale. Si cet enseignement est obligatoire, il n'en est pas moins un réel exercice de la liberté pour les élèves. Les TPE s'appuient sur une démarche de projet interdisciplinaire qui vise à « développer chez les élèves les capacités d'autonomie et d'initiative ». L'élève y est libre de choisir avec qui il travaillera tout au long de l'année car c'est un travail de groupe. De plus, il est libre de choisir le sujet de son projet. Celui-ci doit s'inscrire dans l'un des six thèmes nationaux proposés et doit recouper au moins deux disciplines différentes. Au-delà de ces consignes, l'élève est libre de définir son sujet en fonction de ses goûts et de ses inclinations, tout en les conciliant avec ceux de ses camarades : il apprend alors que sa liberté dépend aussi de celle des autres et qu'il s'agit d'un travail collaboratif. L'élève est aussi libre de choisir le type de réalisations qu'il souhaite mener tout au long de l'année et présenter le jour de l'examen. En termes d'apports, les TPE présentent plusieurs enjeux pour l'élève quant au développement de sa liberté :

- *Solliciter leur curiosité intellectuelle dans une situation d'apprentissage actif, former leur esprit critique, les motiver par un travail dont ils définissent eux-mêmes le sujet.*

- *Développer de nouvelles capacités et compétences, utiles pour la poursuite d'études, la vie sociale et professionnelle : autonomie, travail en groupe, recherche documentaire, argumentation, maîtrise de l'outil informatique et d'Internet, expression orale ... (Eduscol)*

Nous avons envisagé de questionner les élèves d'une classe de première ES quant à leur ressenti à l'issue des TPE : cet enseignement avait-il contribué au développement de leur autonomie ? Est-ce un dispositif qui leur a permis de s'exprimer plus librement ? Les séances ayant eu lieu au CDI ont-elles mis l'élève dans une situation de plus grande liberté ? Notre hypothèse de départ était que les élèves étaient en demande d'enseignements offrant plus de liberté et qu'ils appréciaient ce type d'exercices car moins contraignants que les examens traditionnels. Or, nous avons constaté l'inverse lors de discussions avec les élèves : ceux-ci n'appréciaient pas cette trop grande marge de manœuvre car ils avaient l'habitude d'avoir des consignes précises et un cadre bien déterminé pour travailler. Les TPE ont pour eux été une source de stress et d'incompréhension où ils ne se sont pas du tout sentis dans la possibilité de s'exprimer librement sur un sujet choisi et apprécié.

Il semble que ces élèves aient ici expérimenté ce que Kierkegaard appelle le « vertige de la liberté ». Leur conscience individuelle, émancipée des contraintes scolaires habituelles, se heurte inévitablement au vertige de la liberté, c'est-à-dire au choix. Le choix, trop grand, a été vécu comme une angoisse par les élèves, qui ont ressenti un vertige face au champ infini de possibles qui se présentait à eux. L'expérience de cette liberté est devenue ici paralysante plutôt qu'émancipatrice car ils avaient peur de se tromper. Pour Kierkegaard, en choisissant, on accepte la responsabilité de ce choix ; et les élèves, tout comme ils doivent apprendre l'autonomie, doivent apprendre à devenir responsables de leur personne et de leurs choix (Louisa Yousfi, 2014).

3.3. L'autonomie chez les lycéens comme indicateur de leur liberté

Le philosophe Emmanuel Mounier indique que l'autonomie va de pair avec le développement de la personne, sa liberté et son auto-détermination. Vincent Liquète et Yolande Maury résument sa pensée ainsi : « devenir autonome, c'est avoir acquis une certaine liberté : la liberté est un des principes fondateurs de l'autonomie, avec la créativité, la capacité de faire des choix et l'esprit communautaire » (2007, p.47).

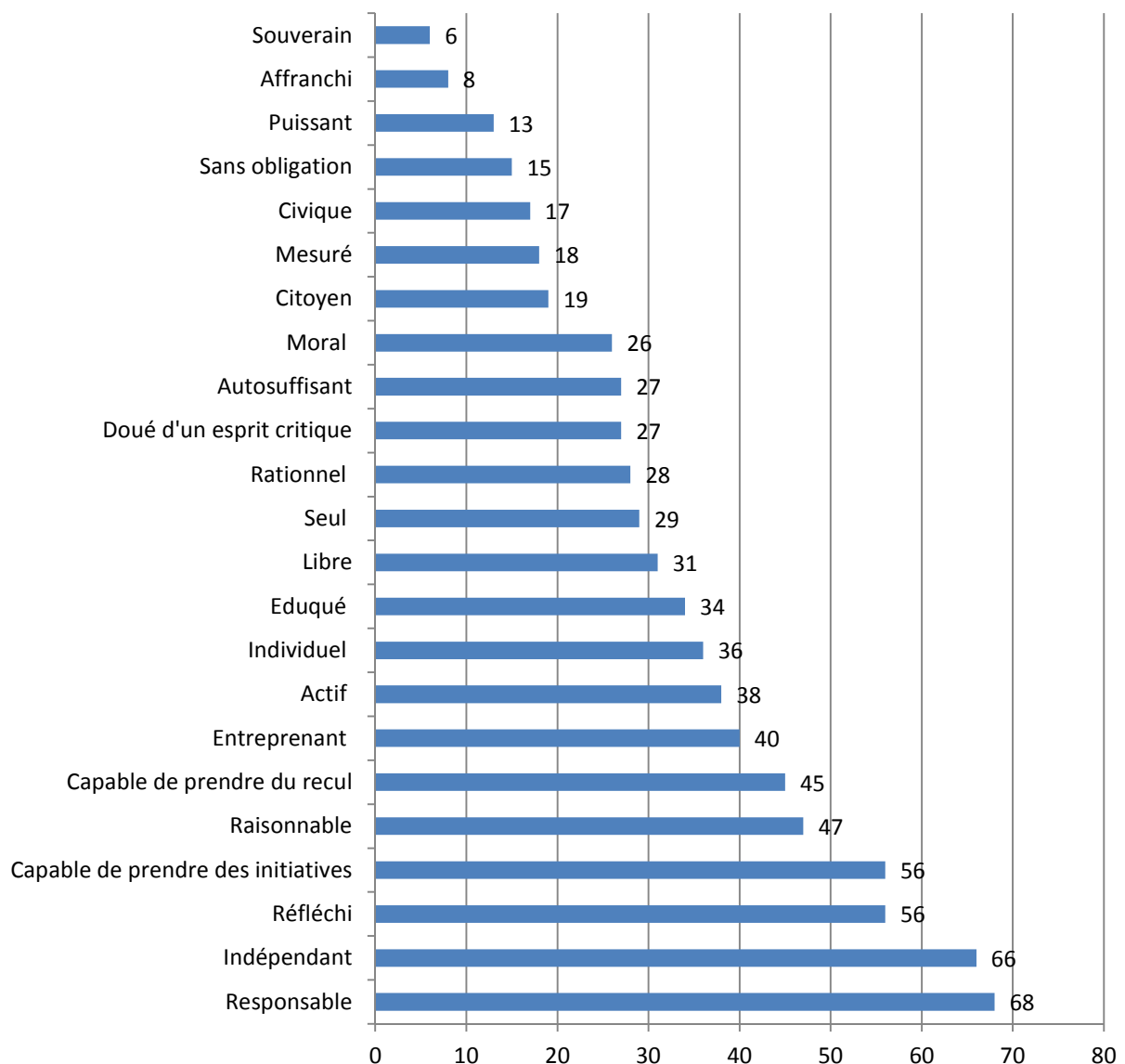
Pour mesurer le degré de liberté des élèves, nous avons alors souhaité nous intéresser à leur degré d'autonomie au lycée, et plus spécifiquement au CDI car c'est un lieu où ils sont souvent livrés à eux-mêmes s'ils ne font pas appel à l'aide du professeur-documentaliste. Etienne Lefebvre et Françoise Leblond déclarent que « l'analyse du degré d'autonomie de l'élève est déterminante pour le qualifier (ou non) d'acteur au sein du système éducatif » (1999, p.58). L'autonomie fait partie des qualités requises pour faire d'un individu un citoyen libre et éclairé. Nous pencher sur le degré d'autonomie des élèves à Maupassant nous permet de mesurer leur capacité à être réellement libres dans leurs actes et dans leurs pensées.

Une partie de la circulaire du 2 juin 1982 est consacrée à l'autonomie de l'élève au CDI. « Par les conditions et les moments de travail qu'il offre, travail individuel ou travail d'équipe, le CDI répond au besoin d'autonomie de l'adolescent et lui donne l'occasion d'être responsable de lui-même ou d'un groupe, et d'agir (recherche et mise en œuvre). » L'apprentissage de l'autonomie et l'apprentissage de la responsabilité vont donc de pair dans ce lieu où l'élève n'est pas abandonné à lui-même et peut trouver de l'aide, tant auprès des enseignants-documentalistes qu'auprès de ses pairs.

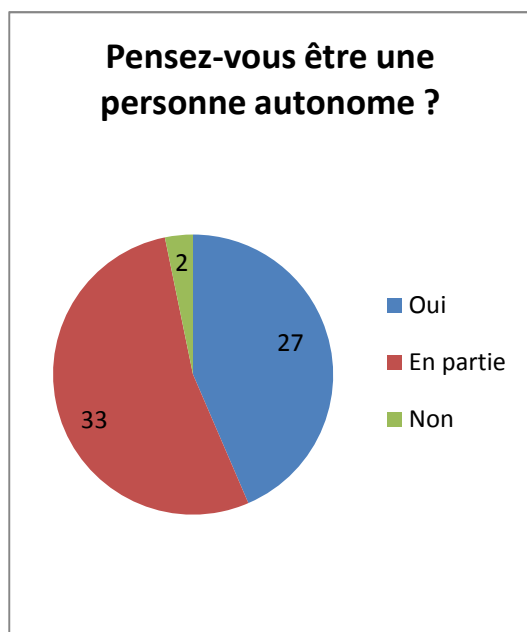
Afin de sonder l'opinion des élèves de Maupassant quant à leur compréhension de ce qu'est l'autonomie, nous avons posé dans l'enquête une question à choix multiples où ils devaient cocher tous les adjectifs qui qualifient une personne autonome selon eux. Nous avons choisi une liste d'adjectifs plus ou moins synonymes en laissant la possibilité aux élèves d'en rajouter d'autres. Nous n'avons pas proposé aux élèves de définition de l'autonomie dans la question afin de mesurer leur réelle perception sans les influencer vers certains adjectifs.

Les résultats sont conformes à ce que nous attendions en matière de hiérarchisation des réponses bien que les adjectifs les plus éloignés de l'idée d'autonomie aient été tout de même choisis par plusieurs élèves : quinze pensent qu'une personne autonome n'a pas d'obligations et treize pensent que c'est une personne puissante. En outre, 29 élèves ont assimilé la notion d'autonomie à celle de la solitude, ce qui mériterait d'être questionné : qu'est-ce qu'être seul selon eux ? Est-ce le fait de travailler à l'écart des autres dans un sens scolaire ou de ne pas vivre en société dans un sens social ?

Comment les élèves définissent-ils une personne autonome ?

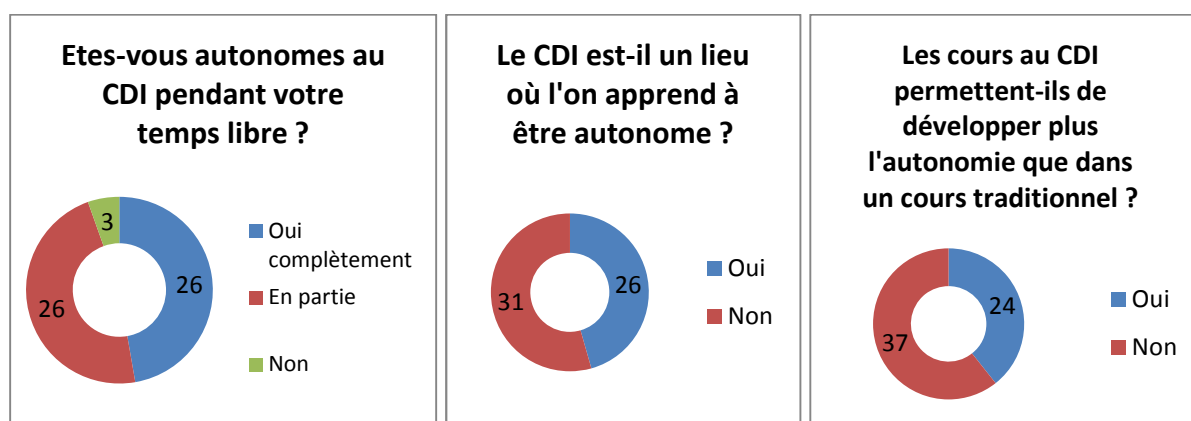


Nous retrouvons majoritairement les réponses les plus choisies parmi celles qui se rapprochent le plus de notre définition de l'autonomie, à savoir quelqu'un capable de faire appel à sa raison pour se dicter ses propres lois dans une perspective de bien commun, quelqu'un capable d'agir sans l'influence d'une puissance étrangère. En revanche, l'autonomie pour les élèves n'est que très peu liée à la notion de citoyenneté et de civisme. Deux autres adjectifs ont été proposés par les élèves et semblent pertinents par rapport à l'autonomie : mature et respectueux.



Pour mettre en perspective cette vision qu'ont les lycéens de l'autonomie, nous leur avons demandé s'ils se sentaient autonome, au regard des critères choisis auparavant. La moitié d'entre eux ne se considère qu'en partie autonome, tandis que 27 élèves ont répondu oui (contre seulement deux élèves estimant ne pas être autonomes du tout). Il s'avère que pour répondre à cette question, les élèves ont dû prendre du recul sur leur condition d'élèves afin de déterminer s'ils étaient ou non autonomes, étant donné que l'autonomie totale pour un lycéen mineur n'est que rarement envisageable.

Pour pouvoir mieux analyser leurs réponses aux vues de nos observations au CDI, nous leur avons également posé une série de questions sur l'autonomie au CDI en particulier. En voici les résultats.



La proportion d'élèves se sentant parfaitement autonomes au CDI est la même que pour l'autonomie en général : la moitié des lycéens. En revanche, plus de la moitié d'entre eux considèrent que ce n'est pas au CDI qu'ils apprennent à être autonomes et cette proportion augmente encore pour affirmer que les cours au CDI ne leur permettent pas d'acquérir plus d'autonomie que les cours traditionnels. Ce résultat va à l'encontre de l'hypothèse que nous avons formulée au départ, selon laquelle le CDI est un lieu privilégié pour la liberté des élèves, que ce soit lors de leur temps libre ou lors de séances pédagogiques. Nous pouvons toutefois nuancer cela, dans la mesure où cette trentaine d'élèves se considèrent déjà

totalement autonomes : il semble donc logique qu'ils ne considèrent plus le CDI comme un lieu de l'apprentissage de l'autonomie, étant donné que c'est une compétence déjà acquise à leurs yeux.

En outre, parmi les 25 élèves fréquentant régulièrement des bibliothèques ou des médiathèques, seize estiment s'y sentir plus libres et plus autonomes que dans un CDI. Ces lieux bénéficient du fait qu'ils n'appartiennent pas au cadre scolaire et n'accueillent pas un public captif. Ils incarnent donc, par le choix total qu'a le public de les fréquenter ou non, le principe de liberté. Il semble donc évident que CDI et bibliothèques sont complémentaires pour arriver au même but, celui de permettre l'autonomie des usagers.

3.4. Une liberté très limitée observée chez l'adolescent

Les résultats indiquant que les élèves sont majoritairement autonomes sont néanmoins à relativiser aux vues des observations que nous avons pu faire de ces élèves tout au long de l'année au lycée Maupassant. Etienne Lefebvre et Françoise Leblond proposent une typologie de ce que c'est qu'être un individu citoyen au CDI (1999, p.23) :

- « *La liberté de s'y rendre ou non, en respectant certaines modalités d'accès, sans pour autant y faire seulement acte de présence, d'y être, d'y agir*
- *Le degré d'autonomie qu'il peut acquérir dans la consultation des sources d'information et leur appropriation, dans la découverte de ce qu'il est capable de faire seul et de l'aide dont il a nécessairement besoin ;*
- *Le type de relation, différent du face à face pédagogique dans la classe, qu'il peut nouer avec le professeur-documentaliste*
- *Le fait qu'au CDI l'élève n'a d'autre réponse à apporter qu'à lui-même, et par la recherche des réponses qu'il entreprend avec l'aide d'un guide éclairé et que l'on peut appeler pédagogie « citoyenne » au CDI. »*

Si les élèves du lycée ont bien conscience que la fréquentation du CDI est un choix et non une obligation, ils n'ont que très peu réussi à intégrer les modalités d'accès au lieu : un grand nombre d'entre eux est réticent au fait de déposer son carnet ou sa carte de lycéen à l'entrée avant de s'installer et ils acceptent mal que le CDI soit réservé à une classe, déjà complet en période de grosse affluence, fermé pour des raisons techniques comme des réunions, ou qu'il n'y ait pas d'ordinateurs disponibles pour eux. Si la notion de libre-accès semble acquise, celle du partage de biens collectifs et d'un lieu social semble loin d'être maîtrisée par des élèves qui ne comprennent pas non plus la notion d'espace public. Tout au long de l'année, le

nombre d'infractions au règlement du CDI n'a fait qu'augmenter, alourdissant considérablement la tâche des professeurs-documentalistes en matière de surveillance et de discipline.

En ce qui concerne le degré d'autonomie des élèves dans le centre de documentation et d'information, il est faible pour la majorité des élèves. Sur 10 élèves observés en situation de recherche de documents, seuls deux ont réussi à trouver un livre de manière totalement autonome. Quatre ont demandé conseil au professeur-documentaliste pour savoir où le document se situait dans les rayonnages et quatre n'ont même pas fait la démarche de recherche, venant au CDI avec un titre vague, sans connaître le nom de l'auteur ni le type du document (pièce de théâtre, documentaire, roman) et peu désireux de passer par le portail documentaire en ligne pour effectuer la recherche. Le professeur-documentaliste a également dû prélever le document sur l'étagère pour l'élève, qui semblait peu familiarisé avec le classement alphabétique. Sur poste informatique, l'autonomie des élèves est un peu plus grande mais ces derniers n'hésitent pas à demander de l'aide, plus souvent en seconde qu'en terminale, bien que la maîtrise de l'outil informatique ne soit parfois pas du tout acquise pour les futurs bacheliers.

Force est de constater que les lycéens ne sont pas réellement autonomes au CDI et ont besoin sans cesse d'un grand accompagnement dans leurs apprentissages info-documentaires ainsi que civiques. Peu enclins à la prise d'initiatives, ils préfèrent se laisser porter par le rythme scolaire sans participer aux activités extra-scolaires proposées au lycée, quitte à s'ennuyer et à détourner la dimension « sérieuse » et calme du CDI pour en faire un lieu de récréation entre deux cours, quitte à nier l'autorité de l'adulte en charge de la surveillance et à nier sa mission pédagogique. Nous faisons donc le constat à travers nos observations que les élèves manquent réellement d'autonomie dans le milieu scolaire, et notamment au CDI.

Les élèves au fil de l'année prennent peu à peu du recul sur leur condition d'élèves et acquièrent progressivement un esprit critique nécessaire pour faire face à la société, au monde et à l'information véhiculées par les médias. Mais les facultés civiques, citoyennes et morales sont encore en cours d'acquisition, tout comme l'apprentissage de la liberté et de l'autonomie. Dans bien des cas, nous constatons que l'élève n'a pas conscience des libertés qui lui sont accordées au lycée, que ce soit en termes d'activités, de fréquentation d'espaces multiples, ou de marge de manœuvre durant un cours. Lorsque cette liberté lui est explicitée, l'élève n'a

souvent pas envie de la mettre à profit : il vit sa scolarité avec passivité sans s'impliquer plus que nécessaire et sans saisir les nombreuses opportunités qui s'offrent à lui.

Philippe Perrenoud résume cette idée sous l'angle de la responsabilité que certains élèves ne sont pas prêts à assumer encore. Selon lui il s'agirait d'une "peur de la liberté". (2002)

« Chacun voudrait bien être entièrement libre s'il n'avait pas à assumer les conséquences de cette liberté. Comme l'autonomie ne va pas sans responsabilités, les êtres humains choisissent parfois la liberté avec le risque et la responsabilité, ils préfèrent dans d'autres circonstances faire ce qu'on leur dit sans avoir à rendre compte des conséquences. Le paradoxe de la liberté est qu'on peut choisir d'être esclave. »

Vincent Liquète et Yolande Maury vont dans le même sens en définissant la liberté selon trois critères : la capacité de faire des choix qui peut être dure à vivre et difficile ; la prise de conscience et la responsabilisation (« assumer les droits et les devoirs que l'exercice de cette liberté confère ») ; la prise en charge de soi et l'autonomisation : s'assumer en tant que personne (op. cit., p.50).

C'est pourquoi, face au degré faible de liberté chez les élèves, face à des comportements peu citoyens au CDI, face au peu de volonté des élèves de s'émanciper d'un simple rôle de spectateur pour devenir un réel acteur au lycée, et face à un manque d'autonomie et de responsabilisation, un réel besoin d'éduquer à la citoyenneté et à la liberté émerge au lycée.

Cependant, s'il est important pour un élève de chercher à être libre et autonome, il est nécessaire de reconnaître que la liberté n'est jamais absolue. En effet, selon le philosophe André Comte-Sponville, on ne peut être absolument (ni définitivement) libre. L'enjeu n'est alors pas de savoir si l'on est libre ou non, mais comment le devenir davantage. « La liberté est un but et un idéal » auquel il faut tendre pour se rapprocher (2000, p.72).

4. Une nécessaire “pédagogie de la liberté” pour l’acquisition par les adolescents de compétences citoyennes : un travail de longue haleine

Nous avons fait le constat que la liberté des jeunes, aussi bien au CDI, dans le lycée que dans leur vie quotidienne, est limitée. L’exercice de leur raison, de leur esprit critique et de leur autonomie est souvent insuffisant pour faire d’eux des individus éclairés et réfléchis, ce qui est un frein à leur liberté. Il y a donc nécessité d’entreprendre une “éducation à la liberté” tout au long de la scolarité des élèves. Pour Aristote, être libre c’est juger et penser par soi-même. Il n’y a donc de liberté que pour les êtres rationnels. Mais la liberté n’est jamais instinctive : elle exige réflexion et éducation.

L’apprentissage de la liberté apparaît en filigrane dans les programmes de l’école, notamment à travers le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture du collège. Dans la version du socle de 2006, les compétences sociales et civiques (domaine 6) ainsi que l’autonomie et l’initiative (domaine 7) sont au cœur même de cet apprentissage de la liberté par l’élève. Dans le nouveau socle pour la rentrée 2016, il s’agit du domaine 2 (les méthodes et outils pour apprendre) et le domaine 3 (la formation de la personne et du citoyen) où sont mentionnées des compétences telles que la coopération, le sens critique, le respect de l’autre, le respect de la règle et du droit, la réflexion, et le sens de l’initiative.

Il convient toutefois de renforcer ce qui a été acquis au collège en retravaillant ces compétences dès l’entrée au lycée pour faire des élèves des individus libres et éclairés. Mais comment encourager certaines formes de liberté au CDI en travaillant aux côtés des élèves et des enseignants et comment mettre en place une “pédagogie de la liberté” ?

4.1. L’autonomie : un apprentissage progressif essentiel pour la formation de citoyens libres

En premier lieu, il apparaît que pour permettre à un élève d’être pleinement libre, il faut lui apprendre à être autonome, c’est-à-dire permettre la « progressive prise en charge de l’élève par lui-même » (E. Lefebvre, F. Leblond, op. cit.).

Françoise Chapron affirme que le professeur-documentaliste doit « manifester sa conviction de l’éducabilité de ses élèves, le souci de leur expression, son attachement à une conquête

progressive de leur autonomie de pensée et d'action, qui constitue une des finalités de sa mission » (2001, p.193). C'est pourquoi nous avons cherché durant un an à développer l'autonomie des élèves au sein du CDI, et ce par le biais de séances pédagogiques en collaboration avec des enseignants de discipline, mais aussi dans notre gestion du lieu et dans notre communication pour favoriser l'autonomie de l'élève venant sur son temps libre.

▪ Une progression dans les apprentissages du lycée

Marie Monthus fait le constat que « l'autonomie n'est ni une donnée ni une éclosion spontanée le jour où elle est décrétée. Elle se met en place patiemment et suppose une progression » (1997, p.19).

Bien qu'il n'existe pas de progression formalisée au lycée pour les professeurs-documentalistes pour l'acquisition par les élèves d'une autonomie et de comportements citoyens, nous avons cherché à en penser une. En effet, ces compétences ne s'acquièrent pas comme s'acquiert un savoir disciplinaire, mais se travaillent et se retravaillent dans la répétition et dans la mise en situation pour que les élèves s'approprient progressivement des attitudes, des savoir-vivre et des savoir-être. Notre proposition générale de progression au lycée serait déclinée ainsi :

- En Seconde, un travail sur l'autonomie dans l'usage d'un lieu de ressources et de ses documents : s'approprier le fonds documentaire, le portail documentaire et les divers outils mis à leur disposition pour rechercher de l'information, afin d'automatiser des méthodes de travail et d'interactions et des attitudes citoyennes au CDI.
- En Première, un travail sur l'autonomie dans l'usage de l'information. Il ne s'agit plus d'être autonome dans la recherche de documents mais d'être autonome dans la recherche de l'information avec ce que cela implique comme travail sur l'évaluation de l'information et des sources (fiabilité, pertinence et sélection). Les élèves travailleront également leur autonomie dans la production d'informations, en apprenant à devenir eux-mêmes des auteurs libres et avertis.
- En Terminale, les élèves, autonomes dans leurs recherches et dans leurs productions d'information, s'attacheront à devenir des citoyens responsables, et notamment en maîtrisant les notions de propriété intellectuelle et en travaillant sur l'éthique de l'information, ce qui leur permettra de devenir plus libres dans leur utilisation des

médias et d'internet, capables de faire appel à leur raison et d'exercer leur sens critique.

Un tel travail progressif dans une continuité logique s'impose afin d'instaurer au CDI une atmosphère sereine où chaque élève serait libre dans ses usages et dans son comportement et où il pourrait s'approprier de nouvelles compétences à un rythme régulier.

▪ **Une évolution de l'autonomie au cours de l'année**

Lors de séances pédagogiques régulières étalées sur l'année scolaire, dans le cadre d'un partenariat avec une enseignante de Lettres classiques en EMC, nous avons pu suivre une classe de Seconde et observer trente élèves en situation, de manière répétée dans l'année. A l'aide des bilans de séances, nous pouvons porter un regard critique sur l'évolution des élèves en termes d'autonomie dans le cadre du CDI. A travers ces bilans, nous pouvons constater une réelle évolution de comportement de la part des élèves venus régulièrement au CDI.⁴

Les premières séances avec eux étaient difficiles à mener en totalité en raison de retards en début de cours, de nombreuses questions et interruptions par des élèves non concentrés et dissipés et du prolongement des discussions ouvertes où les élèves s'exprimaient largement. Les règles d'écoute mutuelle et du respect de l'avis de ses pairs n'étaient pas souvent respectées, ce qui mettait à l'écart les quelques élèves qui avaient déjà acquis ces compétences. L'ambiance de la classe était tendue.

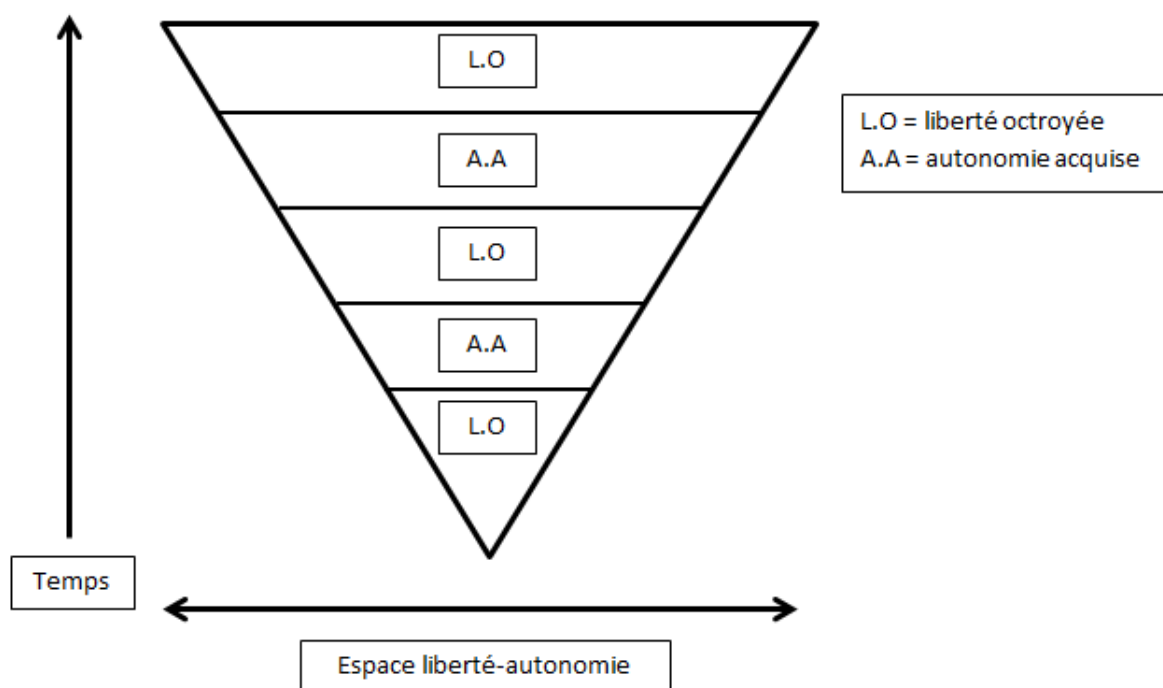
Au fil de l'année, nous avons constaté une réelle évolution de la part d'une majorité des élèves de la classe : les séances commençaient à l'heure, les règles établies étaient mieux respectées, les discussions ouvertes se sont transformées en débat argumenté où les règles d'écoute et de respect priment. Bien que l'autonomie de ces élèves ne soit toujours pas optimale, leurs compétences sociales et civiques se sont largement développées et ils ont acquis une plus grande liberté de parole et de réflexion, ayant plus de recul par rapport à l'information qu'on leur livre, ainsi qu'un regard critique sur leur propre comportement.

L'évolution de leur autonomie au fil de l'année a permis de faire évoluer les modalités de déroulement des séances pédagogiques en octroyant aux élèves plus de liberté. C'est par le biais de la répétition et de la régularité que les élèves ont acquis une meilleure autonomie, ce

⁴ Cf. Annexe 2 : bilans des séances pédagogiques de la seconde 11 en EMC

qui n'aurait pas été possible avec une classe qui ne serait venue que ponctuellement au CDI pour des séances indépendantes les unes des autres. Il apparaît que pour développer l'autonomie, comme toute autre compétence citoyenne, les élèves et les enseignants ont besoin de construire un parcours dans le temps et de se faire mutuellement confiance.

Vincent Liguète et Yolande Maury se base sur la pyramide de l'autonomie et de la liberté pour illustrer l'évolution de l'apprenant. La pyramide représente le processus d'autonomisation de l'élève dans le temps qui est mesuré par deux critères : d'une part l'autonomie acquise par l'élève et d'autre part la liberté octroyée par l'enseignant. Cette pyramide s'élargit de plus en plus : cela montre que l'interaction autonomie-liberté permet à l'élève de devenir de plus en plus autonome et libre au fur et à mesure de son apprentissage. (op. cit., p.50).



L'enseignant doit cependant veiller à respecter le rythme de l'élève dans sa démarche pour que ce dernier puisse lentement s'approprier la liberté qu'on lui octroie et l'assumer, sans qu'une "peur de la liberté" ne surgisse.

▪ **L'autonomisation de l'élève dans l'espace du CDI**

Pour permettre à l'élève d'être plus autonome lorsqu'il vient au CDI sur son temps libre, il est apparu que la séance de présentation du CDI en classe de Seconde ne suffisait pas. Il faudrait d'ailleurs également penser cette séance comme une nécessité pour tous les nouveaux élèves qui arrivent au lycée Maupassant en Première, en Terminale ou en BTS.

Nous avons cherché au cours de l'année à produire de nombreux tutoriels et à rendre accessible un maximum de ressources pour que l'élève ait la possibilité de se sentir indépendant dans son utilisation du CDI. Pour cela, nous avons mis à profit le portail documentaire Esidoc afin de mettre en ligne informations pratiques et tutoriels, notamment pour les TPE, les AID et l'étude de gestion, ainsi que pour l'utilisation des médias d'information. Ce travail s'est accompagné par l'affichage d'infographies au CDI afin d'orienter l'utilisateur sans qu'il se sente perdu, de lui expliquer les règles de vie au CDI, de lui communiquer des informations importantes ou de lui rappeler les principes pour l'utilisation d'un ordinateur. Ce travail de longue haleine nous a permis, en tant que professeur-documentaliste, d'être consultés et interrogés bien moins souvent qu'en début d'année car les élèves ont acquis des automatismes, des réflexes dans leurs usages au CDI, et une plus grande autonomie dans leur attitude de lycéens. De même, l'entraide entre pairs s'est largement développée au fil de l'année, d'abord sur demande du professeur-documentaliste, puis de façon totalement spontanée.

Il convient toutefois de relativiser l'autonomisation totale des élèves car ceux-ci sont « seulement en semi-autonomie, accompagnés par ceux qui ont conçu la situation » dans un cadre pensé pour eux (Marie Monthus, op.cit., p.185). Ce cadre leur permet de construire leur autonomie dans la pratique : observation, manipulation, erreurs, assimilation car le savoir-faire s'acquiert par la répétition et permet alors l'émancipation des élèves. En effet, les jeunes expriment un besoin d'assistance et d'accompagnement partiel car il y a des hésitations et un tâtonnement nécessaire dans leurs apprentissages.

Les élèves du lycée Maupassant ont donc été confrontés toute l'année à diverses approches pour les rendre plus autonomes au CDI, ce qui a contribué au développement de leur liberté. Une autre approche est celle de les impliquer directement dans la gestion du CDI pour qu'ils en comprennent le fonctionnement et les enjeux qui en découlent.

4.2. La prise en compte des attentes des élèves : un levier pour les responsabiliser

Pour mettre en place une “pédagogie de la liberté”, rappelons d’abord qu’être libre et autonome, c’est respecter les règles qu’on choisit de s’imposer à soi-même. Demander aux élèves d’être libres dans un CDI implique qu’ils se plient à un certain nombre de règles, implicites et explicites, qui ont été formalisées pour la plupart dans le règlement intérieur du CDI.

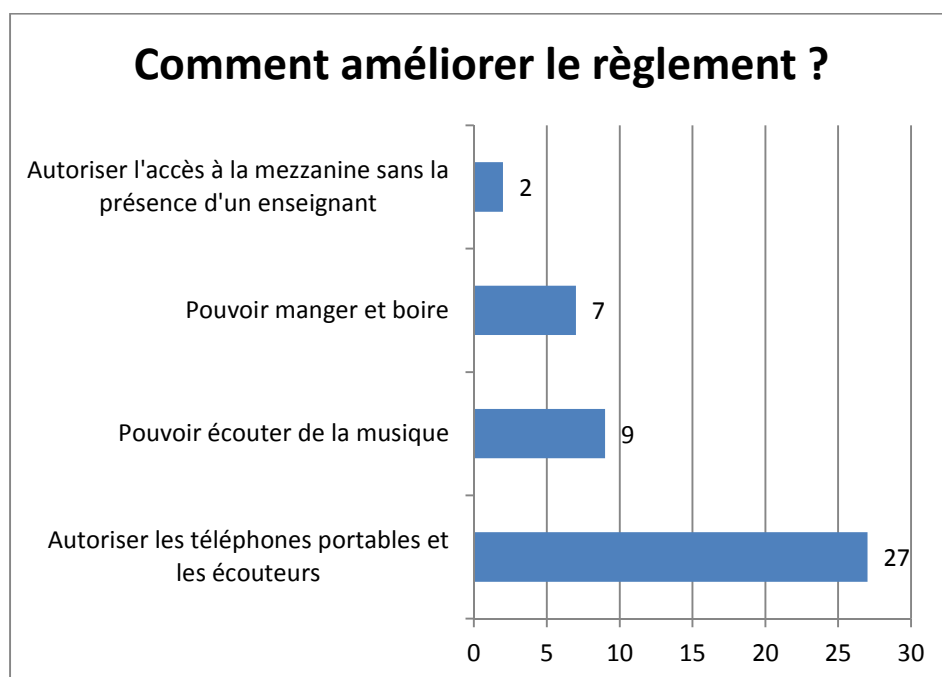
Celui-ci comporte principalement les contraintes d’ouverture, les règles d’utilisation du matériel pédagogique, les mesures en cas de dégradation ainsi que les règles internes de discipline comme condition et expression de la liberté des élèves et du personnel travaillant au CDI. Ce document est adopté par le conseil d’administration de l’établissement après avoir été élaboré en concertation avec l’équipe de direction, d’éducation et de documentation ainsi qu’avec, parfois, des délégués parents et élèves. Pour Etienne Lefebvre et Françoise Leblond, « ce document aurait une valeur contractuelle et éducative bien plus forte que la relation duelle professeur-élève. Il y aurait là l’affirmation de l’identité responsable de l’élève » (1999, p.22).

A l’école de Summerhill, c’est ce même principe de responsabilisation de l’élève qui est appliqué dans la mesure où aucune règle n’est imposée aux enfants par les adultes. L’auto-régulation de cette école est permise par le fait que chaque enfant est sur le même pied d’égalité que les adultes de l’école : son vote a la même valeur que celui du directeur ou d’un enseignant. Les lois sont faites par tout le monde et il est alors plus facile pour les élèves de les respecter car ils les comprennent et ont directement contribué à leur instauration. S’ils les enfreignent, ils doivent comparaître à l’assemblée générale du samedi afin que la communauté choisisse une solution ou une sanction appropriée (souvent une amende ou l’obligation de participer à des travaux d’intérêt général). Lorsque les règles s’accumulent en trop gros nombre, l’assemblée vote leur suppression. Alexander Neill a alors observé que les principales règles de base sont progressivement revotées après quelques perturbations car les élèves ressentent la nécessité des lois pour maintenir une atmosphère sereine dans l’école : ils comprennent les règles car ils ont vécu sans et en ont souffert. Pour être autonome (*self-regulated* en anglais = qui se règle de lui-même), il faut connaître la limite entre la liberté et l’anarchie (2004, p.146). Pour Neill, l’anarchie est une « interférence avec la liberté des autres. Par exemple dans mon école un enfant est libre de se rendre en classe ou de ne pas s’y

rendre car cela ne regarde que lui, mais il n'est pas libre de jouer de la trompette lorsque les autres veulent étudier ou dormir » (1971, p.1).

C'est pourquoi, pour réaffirmer la liberté des élèves au CDI, nous avons tenu à les consulter au sujet du règlement avant d'en proposer une nouvelle version au conseil d'administration. Il nous a semblé que pour inculquer aux élèves un comportement libre mais non anarchique, il fallait co-construire ce document avec eux, en les considérant à part entière comme des acteurs de leur propre éducation. Dans l'enquête réalisée en janvier, nous leur avons demandé si le règlement leur semblait ou non totalement adéquat. Pour 35 élèves sur 66 réponses obtenues, soit plus de la moitié, le règlement est totalement adéquat. Seuls 31 élèves ont répondu non. Nous nous attendions à un taux plus élevé de réponses négatives, étant donné leur réticence à le respecter.

Les élèves non satisfaits de ce règlement avaient la possibilité de faire des suggestions pour l'améliorer. En tout, il en ressort quatre propositions distinctes.



Cette question a permis aux élèves de s'exprimer et d'explicitier ce qu'ils attendaient d'un règlement. Aussi, ils sont quelques-uns dans leurs commentaires à avoir pris en compte à la fois leurs désirs et leurs besoins et ceux des autres usagers du lieu. Cette démarche montre bien que les propositions faites ne sont pas que pur égoïsme mais une réelle envie de

construire un cadre officiel pour instaurer des règles de savoir-vivre au CDI. Voici quelques commentaires illustrant cette démarche altruiste : « Si on utilise l'ordinateur pour écouter de la musique, on peut autoriser les casques afin de ne pas déranger les autres élèves », « Pouvoir utiliser son téléphone me paraît utile : faire des recherches. De plus, écouter la musique ne gêne en aucun cas le bon déroulement du CDI », « Ne pas utiliser les portables et écouteurs me paraît inutile car on veut peut-être travailler avec un peu de musique avec nos écouteurs donc ça ne dérange personne », « L'utilisation des casques / d'écouteurs devrait être possible si la musique n'est pas trop forte et que l'élève ne dérange personne », « Cela serait mieux si on pouvait écouter de la musique (pas trop fort et sans gêner les autres) », « à condition de ne pas faire de bruit », etc.

Il est important de rappeler, comme le dit Nicolas Journet, que « tous nos désirs ne peuvent être satisfaits : il y a des choses que nous savons impossibles si nous voulons vivre en bonne entente avec les autres car cela transformerait la société en champ de bataille » (2015, p.28). Cela entraînerait non pas la liberté mais « l'anomie », définie par Bruno Bettelheim comme une désorganisation sociale résultant de l'absence de normes communes dans une société. La différence entre liberté et anomie est alors le respect de l'autre : là où la liberté de l'un rencontre ses limites dans la liberté des autres, l'anomie n'est que désordre (1976, p.90).

Dans notre enquête, nous avons laissé la possibilité aux élèves de soumettre des suggestions aux professeurs-documentalistes. Seuls huit élèves l'ont fait. Parmi ces remarques, nous en ressortons leur désir d'avoir un CDI ouvert plus souvent. Il s'agit là, non pas de l'amplitude horaire qui est déjà à son maximum au lycée Maupassant, mais de l'ouverture de l'espace documentaire aux élèves pendant leur temps libre lors de séances pédagogiques qui se déroulent en mezzanine. Pour des raisons techniques, nous n'avons pas retenu cette remarque, étant impossible pour nous d'effectuer une surveillance simultanée sur deux étages.

Les autres suggestions concernent le fait de proposer aux élèves « d'autres types d'activités », notamment des activités de découverte. Un élève suggère aussi de mettre en place des expositions cinématographiques et d'organiser le visionnage de films cultes au CDI.

C'est donc à l'aide des résultats de cette enquête que nous avons pu proposer un nouveau règlement du CDI⁵ dans lequel nous avons décidé de prendre en compte la demande des élèves pour autoriser les téléphones portables, les écouteurs ainsi que les appareils personnels. Ce fut l'occasion pour l'établissement de lancer une réflexion sur le BYOD (*Bring Your Own Device*) et sur l'installation du wifi dans certains lieux ouverts aux élèves comme le CDI et le foyer.

Ce changement dans les règles du CDI, où les attentes exprimées par les élèves étaient prises en compte, est un levier pour responsabiliser ces derniers dans leur comportement au CDI. Cela devrait désormais leur permettre de se sentir plus libres, plus autonomes, que ce soit dans leur travail ou dans leurs loisirs. En effet, les élèves se sentent dorénavant responsables et dans le devoir de respecter un règlement auquel ils ont eux-mêmes contribué. Etienne Lefebvre et Françoise Leblond vont même plus loin dans leur réflexion en suggérant la création d'un « conseil de CDI » qui serait une instance de concertation où les élèves pourraient intervenir dans les décisions relatives à la gestion et au fonctionnement du CDI et où ils pourraient également être écoutés lorsqu'ils expriment leurs besoins en termes d'aide personnalisée. (op. cit.) Cette instance se rapproche du principe du Conseil de Vie Lycéenne (CVL) avec lequel il est fort intéressant de mener des partenariats pour des projets collaboratifs, notamment entre l'équipe de vie scolaire et l'équipe de documentation.

4.3. Des enseignements dédiés à l'apprentissage de la liberté : de l'EMC à l'EMI

La formation du citoyen libre appliquée aux lycéens peut et doit nécessairement passer par des enseignements scolaires et pourtant non propres à une discipline en particulier. En effet, la citoyenneté et l'autonomie sont par essence des savoirs, des savoir-vivre et des savoir-être transversaux et transdisciplinaires.

De tels enseignements sont actuellement au cœur des nouveaux enjeux de l'école, dans un contexte national et mondial où les compétences citoyennes sont plus que nécessaires pour comprendre l'actualité et s'insérer dans la société de l'information. Il est légitime de penser tout d'abord à l'EMC, enseignement moral et civique, qui remplace désormais la

⁵ Cf. Annexes 3 et 4 : nouveau règlement du CDI proposé au conseil d'administration en mars 2016 et ancien règlement du CDI en vigueur actuellement

traditionnelle éducation civique au collège et l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) au lycée. L'EMC est un enseignement au sein duquel il est crucial de redéfinir les grandes valeurs de la République française que sont la liberté, l'égalité, la fraternité, et la laïcité. Outre le savoir théorique sur les institutions du pays, les notions de droit et de devoir, l'histoire de la citoyenneté en France, cet enseignement permet aussi de développer un certain nombre de compétences, en se basant sur une pédagogie de projet. Il faut également mentionner que l'EMC n'est pas à proprement parler évaluée en termes de notation. C'est donc une occasion pour le corps enseignant de mettre en pratique l'évaluation par compétences. Dans les programmes du lycée, sont mentionnées des compétences développées en EMC qui contribuent largement à l'acquisition par les élèves d'une forme de liberté : « développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique », notamment, est une compétence qui permet à l'élève d'être plus libre dans sa maîtrise de l'expression écrite et orale, dans la formulation de ses arguments et donc dans le déroulement de sa réflexion et dans la construction d'une pensée fluide et autonome. C'est par exemple à travers l'exercice complexe du débat argumenté que l'élève peut apprendre à diriger sa pensée autonome et à la confronter à celle des autres. Dans la possibilité de s'exprimer et de se faire comprendre d'un groupe, l'élève s'émancipe et devient tout à fait libre car maître de lui-même, de son corps et de son esprit rationnel. « La pratique du débat facilite particulièrement la construction du jugement moral et du civisme chez les élèves. En ce sens, elle se situe au cœur d'une éducation à la citoyenneté. » (*Eduscol*)

Autre enseignement essentiel pour développer la liberté des élèves : l'Education aux Médias et à l'Information (EMI) dont le maître d'œuvre est le professeur-documentaliste. Cette éducation transversale, instaurée par la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République, s'inscrit comme une des missions de l'Ecole qui se doit de « développer les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication » (*Eduscol*). Il s'agit alors de former de futurs citoyens libres dans un monde où les médias et l'information sont omniprésents, en leur apprenant à exercer leur esprit critique et à agir de façon responsable, en particulier dans un environnement numérique. En effet, l'essor des réseaux sociaux et des médias numériques d'information questionne l'indépendance des individus, leur prise de recul et leur analyse critique vis-à-vis de l'information qui se présente à eux. Actuellement, le problème des jeunes n'est plus de trouver de l'information mais bel et bien de la trier, de la sélectionner, de l'évaluer pour ne pas être dépendant et passif face à elle. Etienne Lefebvre et

Françoise Leblond l'exprimaient ainsi : « tous les ingrédients sont réunis au CDI où les élèves peuvent se réapproprier des informations grâce aux technologies de communication. L'accès direct (on ne passe plus par la médiation du professeur, du manuel scolaire, de la presse) et l'accès immédiat (l'accès en ligne ne permet plus le temps de la réflexion, le recul) peuvent avoir des effets pervers. Le problème n'est plus la recherche documentaire, mais le trop-plein documentaire » (1999, p.49). Ce sont ici les missions de l'EMI que d'inculquer à l'élève les notions essentielles pour qu'il soit indépendant face aux flux d'informations, dans un environnement qui évolue sans cesse.

Pour ces mêmes auteurs, un citoyen adulte et autonome se caractérise de quatre façons : il est (et se tient) informé, il sait s'exprimer, il exerce sa responsabilité, et il est ouvert d'esprit (op. cit.). C'est à cela que l'EMC et l'EMI s'emploie à former les élèves, dans la perspective de faire d'eux des individus sociaux, éclairés, actifs et libres. Ces enseignements se rejoignent par ailleurs au sein du parcours citoyen mis en place de l'école primaire à la terminale. Il s'agit d'un parcours éducatif transversal qui vise une progression dans les apprentissages, tout comme le parcours avenir (ex PIIODMEP) et le parcours d'éducation artistique et culturelle. Ces trois parcours ont en commun le fait qu'ils permettent à l'élève de prendre du recul par rapport à un contexte donné, à se cultiver et à entretenir une certaine curiosité face à des sujets qui leur permettront de vivre une scolarité plus libre, plus éclairée et plus réfléchie.

Nous retrouvons ces mêmes préoccupations dans ce que plusieurs chercheurs ont appelé la culture de l'information. Pour Vincent Liquète, et Yolande Maury, elle vise à « renforcer la réflexivité à l'égard de l'information, permettre une prise de distance par rapport aux expériences informationnelles ordinaires, faire des élèves des usagers créatifs, avertis, qui ne soient pas otages d'une simple logique de consommation. » La culture informationnelle est donc un levier pour rendre plus autonome les élèves dans leur rapport au document et à l'information afin de « les préparer à penser, vivre, évoluer dans un environnement informationnel de plus en plus complexe » (2007, p.191).

Conclusion

Le centre de documentation et d'information d'un établissement scolaire est le carrefour entre éducation et loisirs pour des élèves en demande d'un lieu de vie plus souple, à l'écart des contraintes scolaires et disciplinaires. Bien que tous les élèves d'un établissement ne fréquentent pas assidument le CDI, cela concerne tout de même une grande partie des jeunes qui y voient l'occasion de prendre part à des activités pendant leur temps libre qui n'auraient pas été possibles ailleurs. C'est ce qui est ressorti de la comparaison effectuée entre les différents lieux de détente du lycée. Le CDI, par rapport au foyer, à la permanence et à la cour de récréation, offre aux élèves plus de possibilités, notamment en ce qui concerne l'ouverture culturelle et sur le monde. Toutefois, le CDI actuel permet moins de répondre au besoin de socialisation des jeunes en raison de la nécessité de préserver le calme d'un lieu pour permettre le travail et la lecture. Les adolescents lui préfèrent donc des lieux comme la cantine, les couloirs et le foyer pour remplir cette mission de socialisation. Ce sont à l'évidence des espaces où le bruit et le mouvement ne sont pas des obstacles au bien-être des élèves. Afin de rapprocher le CDI de cette logique de socialisation, il faudrait sans doute chercher du côté des Centres de Connaissances et de Culture (3C). « Un centre de connaissances et de culture est un lieu d'accueil. Il doit proposer aux élèves un cadre de travail et de rencontres convivial et chaleureux, pour faciliter l'implication des élèves. L'engagement de ces derniers leur permet de développer leur sens des responsabilités, leur esprit d'initiative et leur autonomie » (*Eduscol*). Ces lieux incarnent un rapprochement entre les CDI et les permanences, proposant aux élèves divers espaces pour répondre à divers besoins : des espaces cloisonnés dédiés au travail silencieux ou au contraire plus bruyant, des salles de travail individuel ou en groupe, des zones nomades, etc. Au lycée Maupassant, une réflexion similaire a été menée cette année autour du foyer des lycéens. Celui-ci, grâce à l'implication du Conseil de Vie Lycéenne, a été rénové et meublé pour offrir aux élèves un espace plus convivial et chaleureux. Nous pensions qu'il en ressortirait chez les élèves une attirance plus grande pour ce lieu, et une fréquentation moins élevée du CDI, mais c'est l'inverse qui s'est produit. La raison en est qu'auparavant le foyer n'était pas surveillé par les assistants d'éducation, laissant les lycéens totalement libres dans ce lieu ; mais depuis la rénovation du foyer, celui-ci n'est ouvert aux élèves qu'avec l'accord et la présence d'un assistant d'éducation. Les élèves, exposés à une plus forte contrainte au foyer, préfèrent donc désormais se rendre au CDI.

Si ce dernier est perçu par les élèves et par les enseignants comme un lieu privilégié de liberté, il en ressort tout de même un certain nombre de contraintes pour rendre possible son bon fonctionnement. Ces contraintes, souvent présentées sous forme de règles de vie, permettent au CDI la concrétisation d'un vivre-ensemble, avec la cohabitation de différents publics ayant différentes occupations. En cela, la liberté dans sa dimension philosophique prend tout son sens : la liberté sans contraintes ne peut exister car il ne s'agirait alors que d'une forme d'anarchie. Le CDI est, quant à lui, un lieu d'apprentissage de la vie en société où le respect, la tolérance et l'altruisme ont toute leur place.

C'est ainsi que nous avons interrogé la part de liberté dans le comportement des lycéens, en cherchant à appréhender à la fois ses différentes formes d'expression et les limites à laquelle elle est confrontée. Tandis que les élèves se sentent, eux, majoritairement actifs et impliqués dans leur quotidien au lycée, il ressort néanmoins de nos observations que leur liberté, tout comme leur autonomie, est très limitée. Notre hypothèse de départ à ce sujet s'est donc vue confirmée dans la mesure où les élèves du lycée n'ont que peu acquis les compétences et savoirs citoyens dont ils auront besoin pour s'épanouir librement dans leur vie d'adulte. Leurs facultés civiques, morales et citoyennes sont encore en développement.

Comme le disent Vincent Liguète et Yolande Maury, il s'agit là d'un paradoxe entre la liberté et l'autonomie de l'élève d'un côté, et la dépendance de l'élève de l'autre : la liberté permet l'autonomie mais celle-ci se développe par l'accompagnement du professeur, dans l'échange avec les pairs, et dans l'esprit de partage : la mutualisation, la coopération et la communication (op. cit., p.61). C'est pourquoi un long travail de formation aux compétences et attitudes citoyennes doit être engagé au cours de leur scolarité. Une "pédagogie de la liberté" peut être mise en place, tant au CDI que dans les enseignements disciplinaires, pour former des individus libres, capable de prendre la mesure de ce qu'est la liberté. Et cela se fait également par l'apprentissage de la démocratie, qui n'est autre, selon la célèbre formule d'Abraham Lincoln, que le « gouvernement du peuple, par le peuple, et pour le peuple ». Les élèves doivent alors se positionner comme des individus pensants, rationnels et doués de parole ; une parole qui a toute sa valeur dans un débat et dans une décision collective. Il est alors nécessaire de chercher à impliquer les élèves dans la gestion du CDI et plus globalement de l'établissement, de comprendre leurs attentes et leurs désirs pour pouvoir construire une

école sereine et bienveillante où il fait bon vivre, où la liberté des élèves passe par leur bonheur.

Si la liberté ouvre la voie à l'autonomie et à la citoyenneté, c'est aussi le cas pour la créativité des élèves. Un individu libre est celui qui se donne les moyens de faire ce à quoi il aspire sans dépendre de forces extérieures. Il fait donc appel à une certaine imagination pour se détacher des contraintes qui l'entourent, tant physiques que virtuelles, pour atteindre le but qu'il s'est fixé et profiter de sa liberté d'action. Pour Vincent Liquète et Yolande Maury, le CDI est « un petit espace de liberté dans l'école, ouvert aux initiatives des élèves et à leur créativité », un lieu où bricolage et braconnage sont à l'œuvre. Ces pratiques permettent aux élèves de s'affranchir d'un ordre imposé, de manifester une certaine autonomie : « ils sont la manifestation d'une pratique vivante, inventive, composant avec la routine et les règles. Ils témoignent d'une marge de liberté dans l'utilisation des ressources et au-delà, plus généralement, dans la composition du quotidien » (op.cit., p.185).

Il serait alors intéressant d'envisager le développement de la créativité des élèves au sein du CDI, autour de ces pratiques de bricolage et de braconnage, notamment en leur proposant de multiples ateliers créatifs où ils pourraient s'adonner à leurs loisirs en développant des compétences et des connaissances spécifiques. En cela, le CDI semble être un lieu idéal pour mener ces ateliers : il permet le travail collectif, met à disposition un certain nombre de ressources papier et permet aussi l'ouverture sur le monde numérique et virtuel grâce à ses équipements informatiques. Le CDI est donc un formidable outil de recherche pour laisser libre cours à la créativité des élèves. Il pourrait à l'avenir devenir aussi un lieu de fabrication et de mise en pratique de la créativité des élèves. Ainsi, une réflexion au lycée est aujourd'hui menée pour ouvrir un « fab lab » au CDI, un terme venant de l'anglais « *fabrication laboratory* ». Il s'agirait de permettre à tous ses usagers de se lancer dans la création d'objets, à l'aide par exemple d'une imprimante 3D, notamment pour des projets comme les TPE.

Il apparaît donc que le CDI, par la grande diversité des ressources qu'il apporte à ses usagers et la richesse des activités qu'on peut y effectuer, est un lieu où l'on éprouve, où l'on apprend et où l'on expérimente la liberté. Cela doit toutefois être constamment repensé pour que cette liberté évolue au fil du temps, s'améliore en fonction des besoins et désirs des usagers. Elle doit par ailleurs faire l'objet d'un travail d'équipe cohérent afin de ne pas être ressentie par les élèves uniquement au CDI mais plutôt dans l'ensemble de l'établissement et dans l'ensemble

de leur scolarité. La liberté se réinvente sans cesse au regard de l'imagination des individus qui en font l'expérience et fait nécessairement l'objet d'un apprentissage, mobilisant des savoirs, des savoir-faire ainsi que des savoir-être qui font appel tant à l'autonomie qu'à l'essence citoyenne de tout individu libre.

Bibliographie

ARISTOTE. *Ethique de Nicomaque*. Flammarion, 1992. 346 p.

BETTELHEIM, Bruno [chapitre]. In : *Pour ou contre Summerhill*. Petite bibliothèque Payot, 1976. pp. 85-105.

CAMPESE, Sandrine. Voltaire n'a jamais dit : « Je ne suis pas d'accord avec vous, mais je me battraï... ». In : *Projet Voltaire* [en ligne]. 9 janvier 2015. [consulté le 28/04/2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.projet-voltaire.fr/blog/actualite/voltaire-citation-apocryphe-je-ne-suis-pas-daccord-avec-vous>

CHAPRON, Françoise. *Les CDI des lycées et collèges*. 2^{ème} édition. Presses universitaires de France, 2001. Education et Formation. 245 p.

COMTE-SPONVILLE, André. *Présentations de la philosophie*. Albin Michel, 2000. Le livre de Poche. 180 p.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. In : *Légifrance* [en ligne]. [consulté le 28/04/2016]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789>

GROISON, David. Votre coin préféré au lycée ? *Phosphore*, février 2016, n°416, pp. 6-7.

JACQUARD, Albert. PLANES, Huguette. *Petite philosophie à l'usage des non-philosophes*. Calmann-Lévy, 1997. Le livre de Poche. 250 p.

JOURNET, Nicolas. Liberté, jusqu'où sommes-nous libres ? *Sciences Humaines*, novembre 2015, n°275, pp. 26-47.

KLEINDIENST, Bernard. *Les enfants de Summerhill* [film documentaire]. France, 1997, 60 min., coul.

LEFEBVRE, Etienne. LEBLOND, Françoise. *Un lien civique au cœur de l'établissement*. Hachette éducation, 1999. Communication, nouveaux lieux, nouveaux rôles. 95 p.

LIQUETE, Vincent. MAURY, Yolande. *Le travail autonome : comment aider les élèves à l'acquisition de l'autonomie*. Armand Colin, 2007. Collection E, école, élève, enseignement. 215 p.

MOATTI, Daniel. La liberté comme moteur pédagogique : "libres enfants de Summerhill". *Inter CDI*, mai-juin 2015, n°255, pp. 11-13.

MONTHUS, Marie. *Apprendre l'autonomie au CDI*. Hachette Education, 1997. Pédagogies pour demain – centres de ressources. 207 p.

NEILL, Alexander. *La Liberté – pas l'Anarchie : réflexions sur l'éducation et l'expérience de Summerhill*. Petite bibliothèque Payot, 1971. 185 p.

NEILL, Alexander. *Libres enfants de Summerhill*. 2^{ème} édition. La découverte, 2004. Poche. 461 p.

PERRENOUD, Philippe. L'autonomie, une question de compétences ? *Résonances*, septembre 2002, n°1.

POISSENOT, Claude. *CDI, perceptions et réalités*. Canopé, 2014. 88 p.

ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Du contrat social*. Flammarion, 1992. 187 p.

VALLAUD-BELKACEM, Najat. *Education aux médias et à l'information : permettre à nos élèves d'aborder le monde avec un esprit critique* [en ligne]. 17 décembre 2015. [consulté le 28/04/2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2015/12/17/education-aux-medias-et-a-l-information-permettre-a-nos-eleves-daborder-le-monde-avec-un-esprit-critique/>

VERSELLE, Christophe. *Le Dico de la philo*. Librio, 2006. Collection Mémo Inedit. 93 p.

YOUSFI, Louisa. Kierkegaard, de l'angoisse d'exister. *Sciences Humaines*, février 2014, n°256, pp. 52-57.

Ressources institutionnelles

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Bulletin Officiel n°17 du 17 avril 2015 : *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture* [en ligne]. [consulté le 28/04/2016]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle_commun_de_connaissances_de_compетенces_et_de_culture_415456.pdf

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Circulaire n° 82-230 du 2 juin 1982 [extraits] : objectifs pour la vie scolaire dans les collèges. In : *Savoirs CDI* [en ligne]. [consulté le 28/04/2016]. Disponible à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/metier/le-professeur-documentaliste-textes-reglementaires/acces-chronologique-aux-textes-reglementaires/1980-1989/circulaire-n-82-230-du-2-juin-1982-extraits.html>

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Education aux médias et à l'information. In : *Eduscol* [en ligne]. [consulté le 28/04/2016]. Disponible à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/pid29737/education-aux-medias-et-a-l-information.html>

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Enseignement moral et civique. In : *Eduscol* [en ligne]. [consulté le 28/04/2016]. Disponible à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/pid33120/enseignement-moral-et-civique.html>

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. In : *Education.gouv.fr* [en ligne]. 25 juillet 2013. [consulté le 28/04/2016]. Disponible à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html#Competences_specifiques_aux_professeurs_documentalistes

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Le socle commun des connaissances et des compétences. In : *Eduscol* [PDF en ligne]. Novembre 2006. [consulté le 28/04/2016]. Disponible à l'adresse : <http://cache.media.education.gouv.fr/file/51/3/3513.pdf>

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Les centres de connaissances et de culture. In : *Eduscol* [en ligne]. Mis à jour le 18/12/2012. [consulté le 28/04/2016]. Disponible à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/cid59679/les-centres-connaissances-culture.html>

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Travaux personnels encadré. In : *Eduscol* [en ligne]. Mis à jour le 27/08/2015. [consulté le 28/04/2016]. Disponible à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/cid47789/themes-nationaux.html>

Annexes

Annexe 1 : questionnaire adressé aux élèves en janvier 2016

Enquête 2016

Dans le cadre d'une étude universitaire, nous cherchons à obtenir des informations sur vos pratiques au lycée et votre ressenti par rapport à la scolarité.

Ce questionnaire est **anonyme**. Il vous est cependant possible d'indiquer nom et adresse mail si vous acceptez d'être éventuellement recontacté pour répondre à d'autres questions.

Merci d'avance,
Mme SABINE, professeur-documentaliste

Age :
Sexe :
Classe :
Nom (facultatif) :
Adresse mail (facultatif) :

1. L'élève et ses habitudes au lycée

Cochez ci-dessous le(s) lieu(x) où vous êtes déjà allé cette année dans le lycée.

- | | |
|---|-----------------------------------|
| ☐ Une salle informatique | ☐ Le foyer |
| ☐ La permanence | ☐ Le CDI |

Sur vos heures de libre, quel(s) lieu(x) avez-vous l'habitude de fréquenter dans le lycée ?
(Si vous cochez plusieurs possibilités, indiquez par un chiffre à côté un ordre de préférence.)

- | | |
|---|--|
| ☐ La permanence | ☐ La cour de récréation |
| ☐ Le foyer | ☐ Le CDI |
| ☐ Autre(s) : | |

Si vous êtes déjà allé au CDI cette année sur votre temps libre, indiquez de manière générale la fréquence à laquelle vous y allez.

- | | | |
|---|--|---|
| ☐ Une fois seulement cette année | ☐ Au moins une fois par mois | ☐ Plusieurs fois par semaine |
| ☐ Quelques fois | ☐ Au moins une fois par semaine | ☐ Tous les jours |

Que faites-vous dans ces différents lieux lorsque vous y allez sur votre temps libre ? (plusieurs réponses possibles dans chaque colonne)

	Au CDI	En permanence	Au foyer	Dans la cour de récréation
Emprunter des documents				
Utiliser les ressources du CDI sur place (journaux, revues, livres, annales, manuels ...)				
Lire				
Travailler seul				
Travailler en groupe				
Utiliser un ordinateur				
Se renseigner sur l'actualité				
Consulter les expositions				
Se renseigner pour son orientation				
Regarder un DVD / un film				
Jouer				
Discuter				
Dormir				
Autres (préciser)				

2. L'élève dans le lycée

Selon vous, le lycée est-il un lieu de contraintes ?

☐ Oui

☐ Non

Pensez-vous être plutôt acteur dans votre parcours scolaire ou plutôt spectateur ?

☐ Acteur

☐ Spectateur

Que faites-vous cette année au lycée de votre plein gré ? (plusieurs réponses possibles à préciser)

☐ Je participe à un ou des clubs (précisez) :

☐ Je suis élu délégué(e) de classe

☐ Je participe à un ou des ateliers / dispositifs :

☐ Je participe au CVL ou à d'autres instances du lycée :

☐ Je suis inscrit à une option supplémentaire :

☐ Autre(s) :

3. Le règlement du CDI

Selon le règlement actuel du CDI, il est interdit d'utiliser les portables et écouteurs au CDI, de porter une casquette, d'y manger ou d'y boire. Pour conserver une atmosphère studieuse, il est obligatoire d'adopter une attitude calme et de parler à voix basse. L'accès à la mezzanine ne se fait que pour un cours avec un enseignant ou un professeur-documentaliste.

Ce règlement vous paraît-il totalement adéquat ?

☐ Oui

☐ Non

Si non, précisez quels points vous aimeriez-voir changer.

.....
.....
.....

Avez-vous d'autres suggestions pour les professeurs-documentalistes ? (horaires d'ouverture, CDI réservé pour des cours, emprunts de documents, souhait de mener d'autres types d'activités au CDI ...) (Réponse brève et synthétique)

.....
.....
.....
.....

4. L'élève au CDI

Etes-vous venu cette année au CDI dans le cadre d'un cours (hors TPE) ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, combien de fois environ (sans compter les TPE) ?

☐ 1 fois

☐ Entre 4 et 6 fois

☐ Plus de 10 fois

☐ 2 ou 3 fois

☐ Entre 7 et 10 fois

Choisissez tous les adjectifs qui, selon vous, peuvent qualifier une personne autonome ?
(plusieurs réponses possibles)

☐ Indépendant

☐ Puissant

☐ Capable de prendre du recul

☐ Responsable

☐ Citoyen

☐ Capable de prendre des initiatives

☐ Libre

☐ Civique

☐ Autosuffisant

☐ Actif

☐ Moral

☐ Individuel

☐ Sans obligation

☐ Critique / doué d'un esprit critique

☐ Rationnel

☐ Seul

☐ Raisonnable

☐ Entreprenant

☐ Affranchi

☐ Réfléchi

☐ Eduqué

☐ Souverain

☐ Mesuré

☐ Autres :

En prenant en compte les critères ci-dessus qui définissent pour vous l'autonomie, pensez-vous être une personne autonome ?

☐ Oui ☐ En partie ☐ Non

Lorsque vous venez au CDI sur votre temps libre, pensez-vous que :

- ☐ Vous n'êtes pas autonome dans ce lieu
- ☐ Vous êtes en partie autonome dans ce lieu
- ☐ Vous êtes complètement autonome dans ce lieu

Pensez-vous que le CDI est un lieu où vous apprenez à être plus autonome ?

☐ Oui ☐ Non

Lorsque vous avez cours au CDI, avez-vous le sentiment de développer votre autonomie plus que lors des cours traditionnels ?

☐ Oui ☐ Non

Pensez-vous que les TPE contribuent à développer votre autonomie ?

☐ Oui ☐ Non

Pensez-vous que les TPE sont un dispositif où l'élève peut s'exprimer plus librement (par exemple au travers du choix du sujet ou du choix de la présentation ou du choix de l'équipe, etc) ?

☐ Oui ☐ Non

Une séance de TPE sur deux a lieu au CDI. Ce lieu vous offre-t-il plus de liberté ?

☐ Oui ☐ Non

Précisez :

.....

.....

.....

5. L'élève en dehors du lycée

En dehors de l'école, avez-vous l'habitude de fréquenter des lieux du type bibliothèque ou médiathèque ?

☐ Oui. Précisez : ☐ Non

Si oui, vous sentez-vous plus libres / plus autonomes dans ces lieux qu'au CDI de votre lycée ?

☐ Oui ☐ Non

Annexe 2 : bilans des séances pédagogiques de la seconde 11 en EMC

Bilan de la deuxième séance : Séance menée le mardi 10 novembre 2015.

J'ai dû aller chercher mon groupe dans la salle de français, pour faire l'appel et attendre les retardataires. Les élèves ne savaient pas où était situé le CDI. La séance a débuté avec 15 minutes de retard. J'ai encore passé 5 minutes à réexpliquer le fonctionnement de l'EMC en général (expliqué au cours précédent en classe entière). [...]

La phase de discussion ouverte a été plus longue que prévue car les élèves étaient très dégoûtés à l'oral et souhaitaient tous participer et contribuer. [...] Le souci était sans doute qu'ils voulaient trop en dire et pas forcément uniquement sur le sujet du cours, même si leurs efforts et leur investissement a été très grand !

Par manque de temps, l'élaboration des définitions collectives a été écourtée et l'étape de mise en activité sur poste informatique a été annulée. [...]

Bilan de la troisième séance: Séance du 24 novembre 2015.

Groupe difficile, accueil des élèves très long. [...]

La démonstration sur Padlet et sur la recherche d'image n'a pas fonctionné, les élèves étaient perdus et n'ont rien compris aux consignes. Déjà dissipés, la mise en activité a été totalement infructueuse. Ils se sont mis en groupe de deux, tous dans une des deux salles, ce qui a permis le bavardage tandis que la dernière élève travaillait seule dans l'autre salle ... Seul un groupe a écrit 5 lignes sur son image. Ils ont eu ce travail à terminer pour la séance suivante. [...]

Bilan de la cinquième séance : Séance du 19 janvier 2015.

Le temps de mise en route a pris encore 10 à 15 minutes supplémentaires. Les élèves étaient très agités, certains n'étaient encore jamais venus et se croyaient en récréation. Le travail autour de la laïcité a donc été considérablement raccourci : ils n'avaient pas lu la charte de la laïcité, ils ne savaient même pas où elle était dans leur carnet (une élève l'a confondue avec le calendrier des semaines ...)

La liste de mots-clefs s'est faite en individuel afin de ne pas favoriser à nouveau les bavardages (élèves très dissipés). [...] Les discussions ont cependant été riches, démontrant pour certains élèves d'un esprit critique affûté et d'un questionnement sur les lois et les faits d'actualité.

Bilan de la septième séance : Séance du 16 février 2016.

Les élèves sont arrivés à l'heure, ils avaient pour la plupart fait leurs devoirs, nous les avons corrigés en revenant sur la séance précédente dont ils se souvenaient. [...] Les élèves étaient attentifs pendant que j'expliquais les règles du débat et les consignes à l'aide du powerpoint, ils n'étaient pas familiers avec le principe du débat argumenté. Ils se sont répartis en deux groupes rapidement, à l'exception de deux garçons qui ne voulaient au début pas travailler. Ils se sont répartis les rôles rapidement sans difficultés et ont travaillé en groupe de manière autonome pendant que je parlais aux deux présidentes du débat à l'écart. Travail satisfaisant, à continuer chez eux pour la présentation des débats à la séance suivante.

Annexe 3 : nouveau règlement du CDI proposé au conseil d'administration en mars 2016

Règlement intérieur du Centre de Documentation et d'Information

Le CDI est un lieu ouvert à tous les élèves, lycéens et étudiants, ainsi que les professeurs et personnels de l'établissement. Les horaires d'ouverture ainsi qu'un planning des réservations sont affichés sur la porte d'entrée chaque semaine.

L'élève doit systématiquement déposer son carnet de correspondance ou sa carte de lycéen à l'emplacement prévu à cet effet dès son entrée au CDI, sans quoi il s'en verra refuser l'accès.

La fréquentation de ce lieu implique le respect des locaux et du matériel qui s'y trouve, et l'obéissance aux règles de fonctionnement. Toute infraction entraîne l'éviction du lieu voire une punition.

Pour conserver une atmosphère sereine au CDI, il est demandé aux élèves d'adopter une attitude calme et de parler à voix basse. Il est interdit de manger et de boire au CDI. Les ordinateurs sont en libre accès mais sont destinés en priorité aux élèves qui ont un travail à effectuer. Il est possible d'emprunter des casques auprès des professeurs-documentalistes afin de ne pas troubler les autres usagers du lieu.

Sont autorisés, dans le cadre d'un travail, l'utilisation de téléphones portables, tablettes et ordinateurs personnels. Pour respecter le calme du lieu, il est demandé aux élèves d'avoir recours à des écouteurs ou d'utiliser leur appareil en mode silencieux.

L'accès aux salles de travail situées en mezzanine n'est possible qu'accompagné d'un professeur ou avec l'accord préalable d'un professeur-documentaliste pour un projet spécifique.

Les documents sont empruntables pour une durée de trois semaines pour les livres, et d'une semaine pour les périodiques, BD et mangas. Les encyclopédies, les dictionnaires, et les manuels scolaires utilisés en classe, ainsi que les documents consacrés à l'orientation sont exclus du prêt. Il est possible d'emprunter jusqu'à cinq ouvrages à la fois.

Tout document perdu ou détérioré doit être remplacé ou remboursé. En fin d'année scolaire, un élève qui n'aurait pas rendu les documents empruntés ne sera pas réinscrit.

Annexe 4 : ancien règlement du CDI en vigueur actuellement

Règlement intérieur du CDI

Le CDI est un lieu ouvert à tous, lycéens et étudiants, professeurs et personnels de l'établissement. Les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte d'entrée.

L'élève doit systématiquement déposer son carnet de correspondance ou sa carte de lycéen dès son entrée au CDI, sans quoi il s'en verra refuser l'accès.

La fréquentation du lieu implique le respect des locaux et du matériel qui s'y trouve, et l'obéissance aux règles de fonctionnement. En particulier, l'usage de baladeurs, de portables, le port d'écouteurs ou de casquettes sont proscrits. La nourriture et les boissons aussi. Toute infraction entraîne l'éviction du lieu voire une punition.

Pour conserver l'atmosphère studieuse du CDI, il est obligatoire d'adopter une attitude calme et de parler à voix basse. L'accès aux salles de travail situées en mezzanine n'est possible qu'accompagné d'un professeur de discipline ou d'un professeur documentaliste. La bibliothèque est réservée aux élèves souhaitant lire ou travailler.

Les documents sont empruntables pour une durée de trois semaines pour les livres, et d'une semaine pour les périodiques, BD et mangas. Les encyclopédies, les dictionnaires, et les manuels scolaires utilisés en classe, ainsi que les documents consacrés à l'orientation sont exclus du prêt. Il est possible d'emprunter jusqu'à 5 ouvrages à la fois.

Tout document perdu ou détérioré doit être remplacé ou remboursé. En fin d'année scolaire, un élève qui n'aurait pas rendu les documents empruntés ne sera pas réinscrit.

La liberté au lycée et son expression dans le cadre du CDI, un apprentissage au cœur de la construction du citoyen

Le CDI est souvent perçu comme un lieu privilégié dans un établissement, où l'élève peut se sentir plus libre tant dans sa démarche de travail que dans ses passe-temps. Bien que soumis à un règlement intérieur, c'est un lieu d'opportunités pour les élèves comme pour les enseignants, laissant une grande place à l'imagination, à l'originalité et à la créativité. C'est dans la contrainte que la liberté peut se construire pour l'élève ; celui-ci est donc amené à se responsabiliser à travers l'exercice de ses droits et devoirs de citoyen afin de devenir un individu libre et autonome. Le professeur-documentaliste est un membre privilégié du corps enseignant pour accompagner l'élève dans ce processus d'émancipation, un médiateur qui favorise le cheminement de l'élève dans l'acquisition de compétences citoyennes. Le CDI devient alors un lieu d'apprentissage du vivre-ensemble et de la liberté, un apprentissage qui se veut progressif pour former de futurs adultes avertis, critiques, et éclairés.

Mots-clefs : Centre de Documentation et d'Information (CDI), liberté, autonomie, citoyenneté